

LIVRET PÉDAGOGIQUE  
DE L'ÉTUDIANT

# LLCER ESPAGNOL

Licence 2 & 3



---

2022-2023

# 2022-2023 Calendrier universitaire

## Inscriptions à la faculté

**Administrative** : du 5 juillet au 29 septembre 2022  
sur le site internet de l'UPEC

**Pédagogique** : du 5 au 16 septembre 2022  
lors des réunions de rentrée, indiquées sur le site llsh.u-pec.fr

Pour les inscriptions pédagogiques en régime dérogatoire rendez-vous au service de la scolarité du 10 au 14 octobre 2022

## Emploi du temps

<https://ade.u-pec.fr/direct/>



## Premier semestre

**Début des cours** : semaine du lundi 19 septembre 2022

**Vacances de la Toussaint** : du samedi 29 octobre au lundi 7 novembre 2022

**Vacances de Noël** : du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023

**Période des examens** : du lundi 9 au samedi 21 janvier 2023

(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

## Deuxième semestre

**Début des cours** : semaine du lundi 23 janvier 2023

**Vacances d'hiver** : du samedi 25 février au lundi 6 mars 2023

**Vacances de printemps** : du samedi 29 avril au lundi 8 mai 2023

**Période des examens** : du lundi 8 mai au samedi 20 mai 2023

(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

## Validation de l'année

**Jury 1ère session** : semaine du 29 mai 2023

**2ème session d'examens** : du lundi 19 juin au samedi 1er juillet 2023

**Jury 2ème session** : du lundi 10 au samedi 15 juillet 2023

# Sommaire

## espagnol

<b>4</b>	<b>PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ DES LLSH</b>
<b>6</b>	<b>PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DES LANGUES ROMANES</b>
<b>9</b>	<b>ORGANISATION DES ÉTUDES</b>
<b>11</b>	<b>DISPOSITIFS NUMÉRIQUES</b>
<b>14</b>	<b>DESRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS</b>
	Tableau récapitulatif par semestre .....15
	L2-L3 Récapitulatif des enseignements .....19
	Semestre 3.....20
	Semestre 4.....26
	Semestre 5.....35
	Semestre 6.....43
	L2-L3 : Précisions sur les enseignements transversaux ....51
	L2-L3 Choix des UE d'Ouverture.....53
	Explication des types de résultats L2 LLCER Espagnol .....61
<b>62</b>	<b>CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>
<b>73</b>	<b>SERVICES DE L'UPEC À CONNAITRE</b>
<b>75</b>	<b>VOCABULAIRE EN USAGE</b>
<b>77</b>	<b>SÉJOUR À L'ÉTRANGER</b>

# PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

---

## L'équipe de direction

Doyen: [doyen-llsh@u-pec.fr](mailto:doyen-llsh@u-pec.fr)

Vice-doyens :

- moyens
- pédagogie
- recherche
- relations internationales

Responsable administrative : Karine Bellance

[ra-llsh@u-pec.fr](mailto:ra-llsh@u-pec.fr) - 01 45 17 11 92

Secrétaire de direction : [sec.direction-llsh@u-pec.fr](mailto:sec.direction-llsh@u-pec.fr)

01 45 17 11 32

## Scolarité et examens

### Accueil

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i2 107

[scola-llsh@u-pec.fr](mailto:scola-llsh@u-pec.fr) - 01 45 17 11 79

### Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Les étudiants pourront y trouver les :

- pochettes d'inscription administrative,
- attestations de réussite,
- certificats de scolarité,
- certificats d'assiduité,
- formulaires de demande d'équivalences internes à la Faculté,
- relevés de notes,
- informations concernant les calendriers, résultats d'examens et les sessions de rattrapage.

## Relations internationales

Dans le cadre d'accords de partenariat avec des universités étrangères, vous pouvez réaliser une partie de votre cursus à l'étranger en validant des crédits ECTS suivant le contrat d'études arrêté avant votre départ.

Contact : Vincent RONACH

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i3 102

[international-llsh@u-pec.fr](mailto:international-llsh@u-pec.fr) - 01 45 17 66 86

## Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Sa mission est d'informer et d'orienter les étudiants dans leur recherche de stage ou d'un premier emploi. Il est chargé de diffuser des offres de stages et d'emplois et accompagne les étudiants dans la signature des conventions. Il entretient des relations avec les acteurs socio-économiques et institutionnels de la région et développe des partenariats.

Contact : Nicolas BILET

Site Campus centre - bât. i, 2eme étage, bureau i3 219

[baip-llsh@u-pec.fr](mailto:baip-llsh@u-pec.fr) - 01 45 17 70 53

# DÉPARTEMENTS DE LA FACULTÉ

---

Selon la licence dans laquelle il est inscrit, chaque étudiant est rattaché à un département dirigé par une directrice ou un directeur et disposant d'un secrétariat pédagogique qu'il est possible de venir consulter pour tout renseignement. De nombreuses informations figurent sur les tableaux d'affichage de ces secrétariats et sur le site internet de la Faculté : [www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr) > Faculté lettres, langues et sciences humaines

## LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS

### Département d'allemand

Denis BOUSCH  
[bousch@u-pec.fr](mailto:bousch@u-pec.fr)

### Département d'anglais

à venir

### Département de communication

Alexandre Borrell  
[alexandre.borrell@u-pec.fr](mailto:alexandre.borrell@u-pec.fr)

### Département de géographie

Sophie BLANCHARD  
[sophie.blanchard@u-pec.fr](mailto:sophie.blanchard@u-pec.fr)  
Jean ESTEBANEZ  
[jean.estebanez@u-pec.fr](mailto:jean.estebanez@u-pec.fr)

### Département d'histoire

Mireille Touzery  
[touzery@u-pec.fr](mailto:touzery@u-pec.fr)  
Warren Pezé  
[warren.peze@u-pec.fr](mailto:warren.peze@u-pec.fr)

### Département de langues romanes

Baptiste LAVAT  
[baptiste.lavat@u-pec.fr](mailto:baptiste.lavat@u-pec.fr)

### Département de lettres

Bernard Gendrel  
[bernard.gendrel@u-pec.fr](mailto:bernard.gendrel@u-pec.fr)

### Département de philosophie

Jean-Marie CHEVALIER  
[jm.chevalier@u-pec.fr](mailto:jm.chevalier@u-pec.fr)

### Département de langues étrangères appliquées site de Créteil

Alejandro ROMAN ANTEQUERA  
[alejandro.roman-antequera@u-pec.fr](mailto:alejandro.roman-antequera@u-pec.fr)

Antoine SERVEL  
[antoine.servel@u-pec.fr](mailto:antoine.servel@u-pec.fr)

### Département de langues étrangères appliquées site de Sénart

Virginie N'DAH-SEKOU  
[virginie.ndah-sekou@u-pec.fr](mailto:virginie.ndah-sekou@u-pec.fr)

Francesco SERGI  
[francesco.sergi@u-pec.fr](mailto:francesco.sergi@u-pec.fr)

### DELCIFÉ

Marie-Noëlle CAMPANA  
[delcife@u-pec.fr](mailto:delcife@u-pec.fr)  
[marie-noelle.campana@u-pec.fr](mailto:marie-noelle.campana@u-pec.fr)

# PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DES LANGUES ROMANES

---

## Direction :

**Responsable de la 1<sup>ère</sup> année de LICENCE d'Espagnol :** Mme Corchete

[Patricia.corchete@u-pec.fr](mailto:Patricia.corchete@u-pec.fr)

**Responsable de la 2<sup>ème</sup> année de LICENCE d'Espagnol :** Mme Grélois

[grelois@u-pec.fr](mailto:grelois@u-pec.fr)

**Responsable de la 3<sup>ème</sup> année de LICENCE d'Espagnol :** Mme Villanueva

[maria-graciela.villanueva@u-pec.fr](mailto:maria-graciela.villanueva@u-pec.fr)

## Secrétariat pédagogique

Bât. i 3 – 1<sup>er</sup> étage, bureau 114 – tél : 01 45 17 11 82

E-mail : [sec.langues.romanes-llsh@u-pec.fr](mailto:sec.langues.romanes-llsh@u-pec.fr)

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h30 et 13h30-17h.

- Accueil des étudiants pour les inscriptions dans les groupes de travaux dirigés
- Les emplois du temps,
- Les rendez-vous avec les enseignants.

## Enseignants

Mme ÁLVAREZ Fabiana [fabiana.alvarez-ejzenberg@u-pec.fr](mailto:fabiana.alvarez-ejzenberg@u-pec.fr)

Mme BERGÈS [karine.bergès@u-pec.fr](mailto:karine.bergès@u-pec.fr)

Mme CORCHETE Patricia [patricia.corchete@u-pec.fr](mailto:patricia.corchete@u-pec.fr)

M. DELGADO Sergio [sergio.delgado@u-pec.fr](mailto:sergio.delgado@u-pec.fr)

Mme GARCIA Anne [anne.garcia@u-pec.fr](mailto:anne.garcia@u-pec.fr)

Mme GENTILEZZA Laura [laura.gentilezza@u-pec.fr](mailto:laura.gentilezza@u-pec.fr)

Mme GRÉLOIS Séverine [grelois@u-pec.fr](mailto:grelois@u-pec.fr)

Mme INSUA Myrna [myrna.insua-belfer@u-pec.fr](mailto:myrna.insua-belfer@u-pec.fr)

M. LAVAT Baptiste [baptiste.lavat@u-pec.fr](mailto:baptiste.lavat@u-pec.fr)

Mme MILLET Céline [millet.celine@sfr.fr](mailto:millet.celine@sfr.fr)

Mme RODRIGUEZ Béatrice [beatrice.rodriguez@u-pec.fr](mailto:beatrice.rodriguez@u-pec.fr)

M. TELLO Carlos [carlos.tello-rueda@u-pec.fr](mailto:carlos.tello-rueda@u-pec.fr)

Mme VILLANUEVA Graciela [maria-graciela.villanueva@u-pec.fr](mailto:maria-graciela.villanueva@u-pec.fr)

## BIBLIOTHEQUE DE L'HISPANISTE

Voici les livres qui doivent constituer la base de votre bibliothèque personnelle. Cette liste non exhaustive est évidemment à compléter par les bibliographies spécifiques à chacun des enseignements que vous suivez et par vos recherches personnelles.

### Langue

- BESCHERELLE, *L'art de conjuguer*, Paris, Hatier.

- BESCHERELLE, *El arte de conjugar en español*, Paris, Hatier.

- GONZÁLEZ HERMOSO A., 1997, *Conjugar es fácil en español de España y de América*, Edelsa.

- BEDÉL, Jean-Marc, *Grammaire de l'espagnol moderne*, Paris: P.U.F., "Major", 1998.

- DUPONT, Pierre, *La langue espagnole du Siècle d'Or. Syntaxe et lexique de l'espagnol classique*, Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1998.

- GERBOIN, Pierre, LEROY, Christine, *Grammaire de l'usage de l'espagnol contemporain*, 6<sup>è</sup> éd., Paris, Hachette, 2014.

- POTTIER, B., DARBORD, B., CHARAUDEAU, P., *Grammaire explicative de l'espagnol*, Paris : Armand Colin, 2006.

- REY-DEBOVE, Josette & Alain REY, éd. *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Nouvelle édition remaniée et amplifiée, Paris : Dictionnaire le Robert, 1993.

- *Diccionario Salamanca de la lengua española*, Madrid-Salamanca: Universidad de Salamanca-Grupo Santillana de Ediciones, 1996.

### Ouvrages de référence (à consulter en bibliothèque)

- MOLINER, María, *Diccionario de uso del español*, 2 vols., Madrid: Gredos, "Biblioteca románica hispánica. V. Diccionarios", 1990.
- COVARRUBIAS OROZCO, Sebastián de, *Tesoro de la lengua castellana o española*, édition de Felipe C. R. Maldonado revisada por Manuel Camarero, Madrid: Castalia, "Nueva Biblioteca de Erudición y Crítica", 1995.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA, *Diccionario de Autoridades*, édition facsimil, 3 vols., Madrid: Gredos, 1990.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA, *Esbozo de una nueva gramática de la lengua española*, Madrid: Espasa-Calpe, 2004.
- REY, Alain, éd., *Dictionnaire historique de la langue française*, 3 vols. Paris: Dictionnaires Le Robert, 1998, [1992].

### Sites internet

- <https://dle.rae.es> : consultation en ligne de la version la plus récente du Dictionario de la Real Academia Española
- <http://www.lexilogos.com> : liens vers des dictionnaires en ligne dans toutes les langues : espagnol, français, bilingues.

### pour la langue classique

- <http://www.lexilogos.com>
- <http://ntlle.rae.es/ntlle/SrvltGUILoginNtll> : consultation en ligne de dictionnaires unilingues et bilingues du 15e s au 20e s.

### Bibliographie

- [http://bnf.libguides.com/chercher\\_trouver](http://bnf.libguides.com/chercher_trouver) : Riche répertoire de sites classés par sujets.
- <http://www.ccf.fr/> : Catalogue collectif de France : regroupe les catalogues de la Bnf, de nombreuses universités et de nombreuses bibliothèques municipales.
- <http://www.bne.es> : Le catalogue de la Biblioteca Nacional de España
- <https://www.europeana.eu/portal/fr> : méta-moteur de recherches permettant de fouiller les collections de musées et de bibliothèques de l'UE

### Méthodologie générale

- MILLIOT, Vincent, Olivier WIEVIORKA, *Méthode pour le commentaire et la dissertation historiques*, Paris : Armand Colin "128. Histoire", 2005.
- TERRASA, J., *L'analyse du texte et de l'image en espagnol*, Paris : Armand Colin, 2006. Bons conseils méthodologiques et stylistiques, et plusieurs exemples de commentaires.
- Marc ZUILI, *Introduction à l'analyse de textes espagnols et hispano-américains*, Paris, Nathan-Université, Collection 128, 1994.

### Littérature

#### Histoire de la littérature

- BACKES, Jean-Louis, *La littérature européenne*, Paris: Belin, "Belin Sup Lettres", 1996.
- BELLINI, Giuseppe, *Nueva historia de la literatura hispanoamericana*, Madrid: Castalia, 2003.
- BEYRIE, Jacques & Robert JAMMES, *Histoire de la littérature espagnole d'expression castillane*, Paris: P.U.F., 1994.
- CYMERMAN, Claude et Claude FELL, éd., *Histoire de la littérature hispano-américaine de 1940 à nos jours*, Paris : Éditions Nathan, « Fac. Littératures étrangères », 1997, 2001.
- MENTON, S., *El cuento hispanoamericano. Antología crítico-histórica*, FCE, 2010 [10è ed.]

### Rhétorique, métrique, narratologie

- JARRETY, Michel, éd., *Lexique des termes littéraires*, Paris: Librairie Générale Française, 2001.
- PARDO, Madeleine & Arcadio PARDO, *Précis de métrique espagnole*, Paris : Nathan, "128 langue espagnole", 1992.
- REBOUL, Olivier, *Introduction à la rhétorique*, Paris: P.U.F., "Premier cycle", 1991.
- SCHMITT, M.-P & Alain VIALA, *Savoir-lire, précis de lecture critique*, Paris: Didier, "Faire/Lire", 1986.
- VIALA, Alain, ARON, Paul, SAINT-JACQUES, Denis, *Dictionnaire du littéraire*, Paris, PUF, 2002.

### Civilisation

#### Espagne

- BENNASSAR, Bartolomé, *Histoire des Espagnols. VIe-XXe s*, Paris: Robert Laffont, "Bouquins", 1992 [rééd. Perrin, 2005].
- COVO-MAURICE, J., *Introduction aux civilisations latino-américaines*, Paris: Armand Colin, 2009 [4è éd.].
- DOMÍNGUEZ ORTIZ, Antonio, *España, tres milenios de Historia*, Madrid: Marcial Pons Historia: 2001.
- HERNÁNDEZ, José A., Flora AYUSO & Marina REQUERO, *Historia de España. 2° de bachillerato*, Madrid: Akal, 2003.
- MOLINIE-BERTRAND, Annie, *Vocabulaire historique de l'Espagne classique*, Paris: Nathan Université, "langues 128", 1993.
- VALDEÓN BARUQUE J., Joseph PÉREZ & Santos JULIÁ SANZ, *Historia de España*, Barcelona, Espagne, Austral, 2017.

#### Amérique

- LANCHI, Charles, *Histoire de l'Amérique hispanique de Bolívar à nos jours*, Paris : L'Harmattan, 2003.
- LAVALLE, Bernard. *L'Amérique espagnole de Colomb à Bolívar*. Paris: Belin, Coll. Belin Sup., Histoire, 2003.

#### Histoire de l'art

- WALTHER, Ingo-F, dir, *Les maîtres de la peinture occidentale*, Taschen : 2002.
- GOMBRICH, Ernst. H., *Histoire de l'art*, Paris: Phaidon, 2001.



# ORGANISATION DES ÉTUDES

---

## INSCRIPTIONS EN DEUX TEMPS

### **1er temps : inscriptions administratives**

Sur le site de l'UPEC ([www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr)) ou auprès de la scolarité de la Faculté pour retirer une pochette d'inscription.

Une fois vos droits d'inscription payés, vous récupérez votre carte d'étudiant auprès du SIOE. **C'est ce qui confère le statut d'étudiant de l'UPEC.**

### **2ème temps : inscriptions pédagogiques, dans les cours magistraux et groupes de TD**

Ces inscriptions se feront via e-campus et lors des réunions de rentrée.

Les étudiants recevront une convocation par mail et devront se présenter à l'horaire indiqué.

**Ces inscriptions permettent d'élaborer son choix de parcours, d'options, de régime de contrôle des connaissances, l'emploi du temps.**

Si vous ne procédez pas à ces inscriptions en temps et en heure, vous risquez de ne pas trouver de place dans certains groupes le nombre en étant limité.

**Toutes les informations concernant les inscriptions dans les groupes de TD et au service des examens sont affichées par les secrétariats des départements et sur le site Internet de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://lsh.u-pec.fr/>**

Vous serez en outre convoqués à des réunions de rentrée qui se tiendront durant la première quinzaine de septembre. Il est impératif de se présenter à ces réunions et de respecter l'horaire qui sera précisé sur la convocation.

L'inscription administrative et pédagogique à l'université est une condition obligatoire et réglementaire pour pouvoir se présenter à tout type de contrôle.

## **LES EXAMENS**

A chaque fin de semestre, les calendriers d'examens seront disponibles sur le site web de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://lsh.u-pec.fr/> > Scolarité > Examens

## PRINCIPES GENERAUX

**I - L'organisation des enseignements de la Licence dans les domaines des Arts, lettres et langues et des Sciences humaines et sociales** est régie par l'arrêté du 30 juillet 2018.

**Parmi les dispositions principales :**

- Les études conduisant à la licence sont organisées sur une durée de trois ans. Chaque année se décompose en deux semestres d'enseignement (au total six semestres).
- Les semestres sont organisés sous forme d'unités d'enseignement (**U.E.**) capitalisables.
- Les UE peuvent être composées de plusieurs **ECUE** (Elément constitutif d'unité d'enseignement).
- Les **ECTS** (European Credit Transfer System)

Dans le cadre européen, pour le développement de la coopération universitaire et de la mobilité, tous les enseignements sont validés sous forme d'ECTS :

- > Un semestre de licence = 30 ECTS
- > Une année de licence = 60 ECTS
- > La licence complète = 180 ECTS

**II - Les enseignements :** tableau descriptif à consulter dans la partie « organisation des enseignements » de ce livret.

- **Fondamentaux** : sont suivis à l'intérieur du département de la mention de licence.
- **Transversaux** : Lansad (langues pour spécialistes d'autres disciplines), Tice (en L1 et L2), Blocs2 (en L1, enseignements d'ouverture, initiation aux études en LLSH).

### III - Équivalences

Les étudiants ayant suivi des études universitaires avant leur inscription à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines, peuvent déposer une demande de validation de leurs acquis universitaires par équivalence interne à l'UFR LLSH.

Plus d'informations : campus centre, bâtiment i2, bureau 107.

### IV - Modalités de réorientation

En licence 1, à l'issue de chaque semestre, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil, à qui incombe en particulier, de fixer les modalités de validation dans le nouveau cursus des UE ou ECUE validés dans l'ancien.

A l'issue du S1, la demande de réorientation devra être déposée via l'application E-campus.

La date limite de dépôt des demandes de réorientation sera connue à la fin du 1er semestre.

A l'issue du S2, en fin d'année, la demande de réorientation doit passer par Parcoursup.

# DISPOSITIFS NUMÉRIQUES

---

## Les outils numériques à disposition des étudiantes et des étudiants

### ACTIVEZ VOTRE COMPTE NUMÉRIQUE

Une fois votre inscription administrative effectuée, pensez à activer votre compte numérique étudiant.

Ce compte vous permettra d'accéder à votre espace personnel E-campus mais aussi aux services numériques de l'UPEC, à votre messagerie, à un espace de stockage et de partage de documents. Ce compte-numérique est également nécessaire pour vous connecter aux ordinateurs des salles informatiques.

Pour activer votre compte numérique, voir les informations en ligne :

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques>

### CONSULTEZ VOTRE MESSAGERIE UPEC

Il est indispensable que vous consultiez régulièrement votre messagerie UPEC.

C'est cette adresse qui sera utilisée par les différents services administratifs de l'université, par la scolarité de l'UFR des Lettres Langues et Sciences Humaines et par vos secrétariats pédagogiques pour communiquer avec vous. C'est aussi au moyen de cette adresse que vos enseignants et enseignantes pourront vous contacter.

### Les services numériques de l'UPEC

La plateforme E-Campus vous permet d'accéder à l'ensemble des services numériques de l'université :

Vous pourrez y consulter notamment votre dossier administratif, vos contrats pédagogiques, trouver des offres de stages, emplois, jobs, consulter votre messagerie, consulter les catalogues de la bibliothèque universitaire.

<https://e-campus.u-pec.fr/>

### LES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES POUR ACCÉDER AUX SUPPORTS DE COURS

Pour obtenir les supports de cours, réviser, approfondir ou revoir les notions abordées en cours, le cas échéant suivre des séances à distance, l'université et l'UFR LLSH mettent à la disposition des étudiantes et des étudiants :

- Une plate-forme pédagogique :

(Eprel) <https://eprel.u-pec.fr/>

(Eprel V2) <https://eprel-v2.u-pec.fr/>

Vos enseignant.e.s vous diront quoi utiliser dans cette plate-forme et vous donneront accès le cas échéant à leurs pages.

- Un environnement numérique : Office 365

Les étudiants inscrits à l'UPEC ont accès à office 365 et peuvent installer gratuitement à partir de l'espace office 365 la suite office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook...)

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques/l-environnement-office-365>

Ce service donne également accès à un espace partagé « one drive » : permettant de stocker jusqu'à 1To de données, mais aussi de partager des dossiers et des documents : traitement de texte, tableurs, diaporamas, vidéos.

## SI VOUS ÉTIEZ AMENÉ.E À SUIVRE DES ENSEIGNEMENTS HORS DE L'UNIVERSITÉ

Outre la classe virtuelle disponible sur la plate-forme pédagogique Eprel, Teams (office 365) permet de créer des "équipes" et de partager avec ce groupe des documents, de rendre des travaux, de communiquer au moyen de fils de conversation, de passer des appels audio ou vidéo (via l'application zoom intégrée) d'intégrer d'autres outils ou supports de la suite office 365 (planner pour la gestion de projet, diaporamas, tableurs documents word...)

Vos enseignants pourront également vous proposer d'utiliser :

- Class Notebook sur Office 365

Il s'agit d'un bloc-notes partagé au moyen duquel les étudiants peuvent consulter des documents en ligne et travailler en mode collaboratif.

- Streams (office365)

Cette plate-forme de partage de séquences vidéo peut être utilisée pour mettre à disposition des captations de cours et des ressources vidéos.

- Des Tutoriels vidéo ou interactifs

Des tutoriels sont disponibles pour comprendre les services d'Epel, communiquer au moyen d'outils de visioconférence créer des supports de communication comme des diaporamas sonorisés, se saisir de l'outil office 365

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/actualites/une-application-mobile-pour-vous-accompagner-a-distance>

D'autres vous permettront de revoir le maniement d'outils bureautiques, de PAO, de développement Web ou de traitement de l'image :

<http://info-text.fr/infotext/bureautique/>

<http://info-text.fr/infotext/infographie/>

## ATTENTION AU PLAGIAT !

Vos enseignants sont très vigilants vis-à-vis du plagiat : sous forme orale, lors d'un exposé, sous forme écrite, pour un devoir à la maison, voire en DST de contrôle continu et/ou en partiel lors des examens finaux.

**Le plagiat compromet vos chances de réussite.**

**Le plagiat est inadmissible, quel que soit le niveau du cursus.**

Les études universitaires obéissent à des règles déontologiques : respect de la propriété intellectuelle (voir l'article L335-2 ; lien ci-dessous\*) et honnêteté. Il est essentiel de consulter des ouvrages critiques mais leur utilisation doit s'exercer selon des règles précises.

Voici en résumé **quelques rappels utiles** :

- Pour les travaux rendus dans le cadre du contrôle continu, **tout emprunt d'idées doit être clairement signalé par l'étudiant, qu'il s'agisse d'un ouvrage critique** (sous forme de livre) **ou d'un site internet**, quel qu'il soit (y compris Wikipedia). Pour un ouvrage, les références (auteur, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, date et page/s de la citation ou des citations) devront être indiquées explicitement. Il en va de même pour tout emprunt sur internet qui devra mentionner le nom et l'adresse du site consulté (son auteur le cas échéant) et la date de consultation.

- **Toute citation (même une seule phrase, voire seulement quelques mots) doit être clairement indiquée par des guillemets**, et accompagnée d'une référence précise (entre parenthèses, ou mieux encore dans une note de bas de page) à l'auteur, à l'ouvrage, au site, selon les cas (Voir ci-dessus).

- **Même reformulée, une citation doit être clairement signalée par l'étudiant qui montrera qu'il s'agit d'un emprunt** dans les conditions évoquées ci-dessus.

**Depuis 2009, la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines dispose d'un logiciel anti-plagiat. Tout travail plagié entraînera une procédure disciplinaire.**

\*[www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279172&cidTexte=LEGITEXT000006069414](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279172&cidTexte=LEGITEXT000006069414)

## DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

### La qualité de l'expression française

Quelle que soit la discipline choisie par l'étudiant, la qualité de l'expression française constitue une condition nécessaire à la réussite des études dans une Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines - et même au-delà. En effet, la recherche de stage et d'emploi ainsi que l'exercice de tout métier demandent cette maîtrise linguistique.

L'expression française fait l'objet d'un cours spécifique pendant toute la L1. Afin d'assurer la continuité pédagogique de cet enseignement, la correction de l'orthographe et de la grammaire (syntaxe, ponctuation, etc.) sera prise en compte dans l'évaluation de tous les travaux écrits réalisés à la maison et à l'université.

Les fautes relevées feront l'objet d'un barème intégré à la note globale de la copie : l'enseignant pourra enlever de 1 à 3 points (/20) en fonction du nombre de fautes commises par double page.

# TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR SEMESTRE

## Semestre 3

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
<b>UE07</b>		<b>Langue *</b>	<b>12</b>
2.6.01	2h	Thème	3
2.6.02	2h	Version	3
2.6.03	1h30	Syntaxe	3
2.6.04	1h	Traduction Presse écrite	3
<b>UE08</b>		<b>Littérature Amérique Latine</b>	<b>6</b>
2.6.05	3h+2h	Littérature Amérique Latine	6
<b>UE09</b>		<b>Civilisation Espagne (Parcours MONO) ou Parcours communication</b>	<b>6</b>
2.6.06	3h+2h	Civilisation Espagne (Parcours MONO)	6
<b>UE09</b>		<b>Parcours Traduction</b>	<b>6</b>
2.0.24	1h30	LV Anglais Lansad	3
2.6.07	1h30	Etudes de Textes et Analyse du discours	3
<b>UE10</b>		<b>Options Parcours Mono</b>	<b>6</b>
2.0.19	1h30	LV2	3
2.6.07	1h30	Etudes de Textes et Analyse du discours	3
2.6.08	1h30	Option faculté	3
<b>UE10</b>		<b>Options Parcours traduction</b>	<b>6</b>
2.0.19	1h30	LV2	3
2.6.08	1h30	Option faculté	3
		<b>Total</b>	<b>30</b>

## Semestre 4

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
<b>UE11</b>		<b>Langue *</b>	<b>9</b>
2.6.09	1h30	Thème	3
2.6.10	1h30	Version	3
2.6.11	1h	Phonétique et Phonologie	2
2.6.12	1h	Traduction Simultanée	1
<b>UE12</b>		<b>Littérature Espagne</b>	<b>6</b>
2.6.13	3h+2h	Littérature Espagne	6
<b>UE13</b>		<b>Civilisation Amérique Latine (Parcours MONO) ou Parcours communication</b>	<b>6</b>
2.6.14	3h+2h	Civilisation Amérique Latine (Parcours MONO)	6
<b>UE13</b>		<b>Parcours traduction</b>	<b>6</b>
2.0.25	1h30	LV Anglais Lansad	3
2.6.15	1h30	Etudes de Textes et analyse du discours	3
<b>UE14</b>		<b>Options parcours Mono</b>	<b>9</b>
2.0.02	2h	Informatique appliquée	3
2.0.07	1h30	UE d'ouverture	3
2.0.22	1h30	LV2	3
2.6.15	1h30	Etudes de Textes et analyse du discours	3
<b>UE14</b>		<b>Options parcours traduction</b>	<b>9</b>
2.0.02	2h	Informatique appliquée	3
2.0.07	1h30	UE d'ouverture	3
2.0.22	1h30	LV2	3
		<b>Total</b>	<b>30</b>



## Semestre 5

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
<b>UE15</b>		<b>Langue *</b>	<b>12</b>
3.6.01	1h	Morphosyntaxe	3
3.6.02	2h	Thème	3
3.6.03	1h30	Version	3
3.6.04	1h30	Pratique orale et dialectologie	3
<b>UE16</b>		<b>Civilisation Amérique Latine</b>	<b>6</b>
3.6.05	3h+2h	Civi Amérique Latine	6
<b>UE17</b>		<b>Littérature Espagne (Parcours MONO) ou Parcours communication</b>	<b>6</b>
3.6.06	3h+2h	Littérature Espagne	6
<b>UE17</b>		<b>Parcours traduction</b>	<b>6</b>
2.6.07	1h30	Etudes de Textes et Analyse du discours	3
3.0.35	1h30	LV Anglais Lansad	3
<b>UE18</b>		<b>Options Parcours MONO</b>	<b>6</b>
2.6.07	1h30	Etudes de Textes et Analyse du discours	3
3.0.29	1h30	LV2	3
3.6.07	1h30	Option faculté en Anglais ou Lettres	3
<b>UE18</b>		<b>Options Parcours traduction</b>	<b>6</b>
3.0.29	1h30	LV2	3
3.0.37	1h30	Ue d'ouverture droit ou Economie- Gestion ou AEI (oblig)	3
		<b>Total</b>	<b>30</b>

## Semestre 6

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
<b>UE19</b>		<b>Langue et linguistique *</b>	<b>12</b>
3.6.09	1h30	Linguistique	3
3.6.10	2h	Thème (mutualisé avec M1 MEEF)	3
3.6.11	1h30	Version Classique	3
3.6.12	1h30	Pratique orale et dialectologie	3
<b>UE20</b>		<b>Civilisation Espagne</b>	<b>6</b>
3.6.13	3h+2h	Civilisation Espagne	6
<b>UE21</b>		<b>Littérature Amérique Latine (Parcours MONO) ou Parcours communication</b>	<b>6</b>
3.6.14	3h+2h	Littérature Amérique Latine	6
<b>UE21</b>		<b>Parcours traduction</b>	<b>6</b>
2.6.15	1h30	Etudes de Textes et analyse du discours	3
3.0.35	1h30	LV Anglais Lansad	3
<b>UE22</b>		<b>Options Parcours mono</b>	<b>6</b>
2.6.15	1h30	Etudes de Textes et analyse du discours	3
3.0.32	1h30	LV2	3
3.0.36	1h30	UE d'ouverture	3
3.6.17	1h30	B - Option stage hors 2 degré	3
<b>UE22</b>		<b>Options Parcours Traduction</b>	<b>6</b>
3.0.09	1h30	UE d'ouverture (parcours TRAD : en AEI ou Droit ou Éco/ Gestion) ou LV2	3
3.0.32	1h30	LV2	3
3.6.16	1h30	A - Linguistique pour Parcours Trad (mutualisé L3 Lettres)	3
3.6.17	1h30	B - Option stage hors 2 degré	3
		<b>Total</b>	<b>30</b>

## L2-L3 RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS (ESPAGNOL)

Les UE signalées par un astérisque comportent une note plancher fixée à 7/20. Pour valider le semestre il est nécessaire que cette note soit atteinte. En outre une UE dont la note plancher n'est pas atteinte ne peut entrer dans la compensation.

# SEMESTRE 3

## UE07 – LANGUE \*

### 2.6.01 - THÈME

**Enseignant(s)** : BEATRICE RODRIGUEZ,

**Volume horaire hebdomadaire** : 2h

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue *, 2.6.01 Thème		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

### 2.6.02 - VERSION

**Enseignant(s)** : Salomé DAHAN,

**Volume horaire hebdomadaire** : 2h

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue *, 2.6.02 Version		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

### 2.6.03 - SYNTAXE

**Enseignant(s)** : PATRICIA CORCHETE,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue *, 2.6.03 Syntaxe		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

## 2.6.04 - TRADUCTION PRESSE ÉCRITE

**Enseignant(s)** : PATRICIA CORCHETE,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Langue *, 2.6.04 Traduction Presse écrite		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

## UE08 – LITTÉRATURE AMÉRIQUE LATINE

### 2.6.05 - LITTÉRATURE AMÉRIQUE LATINE

**Enseignant(s)** : SERGIO DELGADO,

**Volume horaire hebdomadaire** : 3h+2h

**Programme** :

Este curso tendrá por objetivo, en primer lugar, profundizar la introducción a la literatura hispano-americana iniciada en L1: principales problemáticas, movimientos, autores, períodos, desde las 'literaturas' (muchas de ellas sin escritura alfabética) llamadas pre-colombinas, las crónicas americanas (o 'de Indias'), la literatura colonial (siglos XVI-XVIII), hasta llegar a la independencia y la emergencia o nacimiento de los literaturas nacionales.

En segundo lugar se estudiará en particular el siglo XIX y principios del XX, en el que que emergen justamente dichas literaturas nacionales.

Bibliografía: el docente preparará una 'brochure' con una selección de textos teóricos y literarios. Algunas obras integrales (que se indicarán a la pre-rentree) completarán el plan de lecturas obligatorias.

Una parte de los cursos de TD estará dedicado a una primera experiencia de Atelier de Escritura Creativa. En este marco se reflexionará sobre la técnica y la forma literaria y se hará una primera experiencia, a través de la creación, de comprender el problema 'desde adentro' elaborando un proyecto personal de escritura.

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Littérature Amérique Latine, 2.6.05 Littérature Amérique Latine		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu : 2 écrits (25% chacun) en cours + 1 partiel écrit, durée 3 heures (50%)

Régime dérogatoire : 1 écrit, durée 3 heures (100% de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral (qui regroupera les UE de littérature des deux semestres).

# UE09 – CIVILISATION ESPAGNE (PARCOURS MONO) OU PARCOURS COMMUNICATION

## 2.6.06 - CIVILISATION ESPAGNE (PARCOURS MONO)

**Enseignant(s)** : SÉVERINE GRÉLOIS,

**Volume horaire hebdomadaire** : 3h+2h

**Programme** :

Histoire de l'Espagne : du Moyen-Âge aux Habsbourg

Ce cours portera sur la formation territoriale et identitaire de l'Espagne depuis l'Hispania des Wisigoths jusqu'à la fin de ce qu'il est convenu d'appeler 'le Siècle d'Or'.

cor

Bibliographie

Généralités:

VALDEÓN Julio, PÉREZ Joseph, JULIÁ Santos, Historia de España, Espasa-Calpe, 2 février 2015.

HERNÁNDEZ, José A., Flora AYUSO & Marina REQUERO, Historia de España. 2<sup>e</sup> de bachillerato, Madrid : Akal, 2003.

MOLINIÉ-BERTRAND, Annie, Vocabulaire historique de l'Espagne classique, Paris : Nathan Université, 1993.

GARCÍA DE CORTÁZAR, Fernando, Atlas de la historia de España, Barcelona: Planeta, 2005.

Moyen-Âge:

LEROY Béatrice, L'Espagne au Moyen Âge, Paris: Albin Michel, 1988.

BELLVER MARTÍN Dolores, La España de los Reyes Católicos, Madrid, Espagne, Anaya, 'Biblioteca Básica de Historia', 2005.

QUESADA M.Á.L., La formación medieval de España: territorios, regiones, reinos, Alianza Editorial, 2014.

Siècle d'Or:

BENNASSAR Bartolomé. et Jean JACQUART, Le 16<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 2002.

PÉREZ, Joseph, La España del siglo XVI, Madrid : Anaya, 'Biblioteca Básica de Historia', 1991.

SIMÓN, Antoni, La España del siglo XVII, Madrid: Anaya, 'Biblioteca Básica de Historia', 1991.

HUGON, Alain, L'Espagne du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle, Paris : Armand Colin 'Campus', 2000.

BENNASSAR Bartolomé, Histoire des Espagnols, Paris, Laffont Bouquins, 1991.

DEDIEU J.-P., L'Espagne de 1492 à 1808, Paris, Belin, 2005.

DOMÍNGUEZ ORTIZ A., El Antiguo Régimen : Los Reyes Católicos y los Austrias, Madrid, Alianza, coll.« Historia de España », 2003, vol.3.

PEREZ, J., Histoire de l'Espagne, Paris, Fayard, 1996.

Modalités de contrôle des connaissances

UE09 Civilisation Espagne (Parcours MONO) ou Parcours communication, 2.6.06 Civilisation Espagne (Parcours MONO)

<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu : 2 écrits (25% chacun) en cours + 1 partiel écrit, durée 3 heures (50%)

Régime dérogatoire : 1 écrit, durée 3 heures (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral (qui regroupera les UE de civilisation. des deux semestres).

# UE09 – PARCOURS TRADUCTION

## 2.0.24 - LV ANGLAIS LANSAD

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Anglais LANSAD uniquement

cf. livret LANSAD

## 2.6.07 - ETUDES DE TEXTES ET ANALYSE DU DISCOURS

**Enseignant(s)** : BAPTISTE LAVAT

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes modalités du 'discours', que celui-ci soit écrit, lu, récité ou encore chanté. Une part importante du cours sera donc consacrée à l'étude d'une grande variété de supports : discours écrit, radiophonique, télévisé, chanson, etc.

On se penchera ainsi sur les différentes stratégies discursives verbales et non verbales mises en place par leurs auteurs.

La multiplicité de supports sera complétée par une diversité historique, qui permettra aux étudiants de se confronter à différentes époques, dont les spécificités (linguistiques, stylistiques, discursives, etc.) sont partie prenante des modalités d'analyse.

Modalités de contrôle des connaissances UE09 Parcours Traduction, 2.6.07 Etudes de Textes et Analyse du discours		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

## UE10 – OPTIONS PARCOURS MONO

### 2.0.19 - LV2

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

LV2 à choisir dans les LANSAD

#### **Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention** : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

#### **Bon à savoir**

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

### 2.6.07 - ETUDES DE TEXTES ET ANALYSE DU DISCOURS

**Enseignant(s)** : BAPTISTE LAVAT

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes modalités du 'discours', que celui-ci soit écrit, lu, récité ou encore chanté. Une part importante du cours sera donc consacrée à l'étude d'une grande variété de supports : discours écrit, radiophonique, télévisé, chanson, etc.

On se penchera ainsi sur les différentes stratégies discursives verbales et non verbales mises en place par leurs auteurs.

La multiplicité de supports sera complétée par une diversité historique, qui permettra aux étudiants de se confronter à différentes époques, dont les spécificités (linguistiques, stylistiques, discursives, etc.) sont partie prenante des modalités d'analyse.



Modalités de contrôle des connaissances		
UE10 Options Parcours Mono, 2.6.07 Etudes de Textes et Analyse du discours		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

## 2.6.08 - OPTION FACULTÉ

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Choix d'une option faculté.

Nb: Pour le parcours PE (1er degré) l'option faculté est orientée Histoire ou Géographie.

## UE10 – OPTIONS PARCOURS TRADUCTION

### 2.0.19 - LV2

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

LV2 à choisir dans les LANSAD

**Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

**Bon à savoir**

- > Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.
- > Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).
- > Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

## 2.6.08 - OPTION FACULTÉ

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Choix d'une option faculté.

Nb: Pour le parcours PE (1<sup>er</sup> degré) l'option faculté est orientée Histoire ou Géographie.

# SEMESTRE 4

## UE11 – LANGUE \*

### 2.6.09 - THÈME

**Enseignant(s)** : BEATRICE RODRIGUEZ,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE11 Langue *, 2.6.09 Thème		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général :Contrôle continu: 2 ou 3 devoirs écrits, dont un dernier écrit (50% de la note finale) l'avant-dernière semaine de cours du semestre. Durée dernier devoir écrit : 1h30.

Régime dérogatoire :Durée de l'examen 1h30. 1écrit l'avant-dernière semaine de cours du semestre. Convocation par le service de la scolarité. 100 % de la note finale

2ème session : Une seule épreuve de thème écrit pour les ECUE 1 des UE09 et UE13. Durée de l'examen : 2h00

### 2.6.10 - VERSION

**Enseignant(s)** : PATRICIA CORCHETE,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE11 Langue *, 2.6.10 Version		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général :Contrôle continu: 2 ou 3 devoirs écrits, dont un dernier écrit (50% de la note finale) l'avant-dernière semaine de cours du semestre. Durée dernier devoir écrit : 1h30.

Régime dérogatoire :Durée de l'examen 1h30. 1écrit l'avant-dernière semaine de cours du semestre. Convocation par le service de la scolarité. 100 % de la note finale

2ème session : Une seule épreuve de thème écrit pour les ECUE 1 des UE09 et UE13. Durée de l'examen : 2h00

## 2.6.11 - PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE

**Enseignant(s)** : ALVAREZ Fabiana,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h

**Programme** :

Phonétique et Phonologie (1h hebdomadaire)

**Objectifs** : acquérir des outils théoriques et méthodologiques pour la description de la structure phonétique et phonologique de l'espagnol.

**Contenu** :

- Langue, langage, discours.
- Le signe linguistique et la double articulation du langage : morphologie/phonétique et phonologie. L'appareil phonatoire. Son, phonème, allophone, archiphonème. Phonétique articulatoire de l'espagnol : classification articulatoire des voyelles et des consonnes. Structure syllabique. Accentuation et intonation. Exercices de transcription phonétique en API (alphabet phonétique international).

**Bibliographie** :

Gil Fernández, J. (1990) : Los sonidos del lenguaje. Madrid : Síntesis.

Hualde, J. (2014) : Los sonidos del español. Cambridge : CUP.

Real Academia Española y Asociación de Academias (2011) : Nueva Gramática de la Lengua Española. Fonética y fonología. Barcelona: Espasa Libros.

Ridruejo, E. (ed.) (2018) : Manual de lingüística española. Berlin : de Gruyter Mouton.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE11 Langue *, 2.6.11 Phonétique et Phonologie		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu : 1 écrit CC (50%), 1 partiel oral (50%).

Régime dérogatoire : 1 oral convoqué au même moment du partiel oral du contrôle continu (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral.

## 2.6.12 - TRADUCTION SIMULTANÉE

**Enseignant(s) :** PATRICIA CORCHETE,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h

**Programme :**

Les étudiants doivent obligatoirement apporter une clé USB à chaque cours, et ce dès le premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE11 Langue *, 2.6.12 Traduction Simultanée		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu: 2 oraux, dont un dernier examen d'une durée de 1h00 (50% de la note finale).

Régime dérogatoire : 1 oral l'avant-dernière semaine de cours du semestre avec la dernière épreuve du contrôle continu. Convocation par le service de la scolarité. Durée de l'examen : 1h00 (100 % de la note finale).

2ème session : 1 seule épreuve pour les UE09 (ECUE4) et UE13 (ECUE4). Durée de l'examen : 1h00

## UE12 – LITTÉRATURE ESPAGNE

### 2.6.13 - LITTÉRATURE ESPAGNE

**Enseignant(s) :** SÉVERINE GRÉLOIS,

**Volume horaire hebdomadaire :** 3h+2h

**Programme :**

CM : Introduction à la littérature du Siècle d'Or – prose et vers.

Une anthologie de textes sera fournie à la rentrée.

TD : Étude de textes recueillis en anthologie pour acquérir la méthode du commentaire de texte littéraire.

Bibliographie :

MANUELS - ANTHOLOGIES

Littérature française

LAGARDE, André, & MICHARD, Laurent, Textes et littérature, Paris : Bordas, 1955 (nombreuses rééditions).

MITTERRAND, Henri, Littérature française, Paris : Magnard.

Littérature espagnole

CAMARERO M., R.S. NAVARRO, F. PEDRAZA, et T. PÉREZ VIEJO, Antología comentada de la literatura española : historia y textos : siglo XVI, Madrid, Ed. Castalia, 2006.

DÍEZ BORQUE, José María, MADROÑAL, Abraham, NAVARRO, Rosa[et al.], Antología comentada de la literatura española : historia y textos, siglo XVII, Madrid, Castalia Ediciones, 2011.

JAMMES, Robert, & BEYRIE, Jacques, Histoire de la littérature espagnole d'expression castillane, Paris : P.U.F., 1994.

LARRIBA, Elisabel, Dictionnaire de la littérature espagnole, Paris : Honoré Champion, "Unichamp-essentiel", 2001.

Métrique

DOMÍNGUEZ CAPARRÓS, José, Diccionario de métrica española, Madrid : Paraninfo, 1985.

DOMÍNGUEZ CAPARRÓS, José, Análisis métrico y comentario estilístico de textos literarios, Editorial UNED, 20 janvier 2005.

NAVARRO TOMÁS, Tomás, Métrica española, Barcelona : Labor, 1991.

PARDO, Madeleine & PARDO, Arcadio, Précis de métrique espagnole, Paris : Nathan, 1992.  
 QUILIS, Antonio, Métrica española, edición corregida y aumentada, Barcelona : Ariel, 1984.  
 Notions générales  
 AZAUSTRE, Antonio & Juan CASAS, Manual de retórica española, Barcelona : Ariel, 1996.  
 FORRADELLAS, Joaquín & MARCHESE, Angelo, Diccionario de retórica, crítica y terminología literaria, Barcelona: Ariel, 1997.  
 GARDES-TAMINE, Joëlle & HUBERT, Marie-Claude, Dictionnaire de critique littéraire, Paris : Armand Colin, 1996.  
 LÓPEZ GRIGERA, Luisa, La retórica en la España del siglo de oro : teoría y práctica, Salamanca : Ediciones Universidad de Salamanca, 1994.  
 REBOUL, Olivier, Introduction à la rhétorique, Paris : P.U.F., coll. "Premier cycle", 1998.  
 JARRETY, Michel, dir., Lexique des termes littéraires, Paris : Le Livre de Poche, 2001.  
 ARON, Paul, Denis SAINT-JACQUES & Alain VIALA, Dictionnaire du littéraire, Paris : P.U.F., 2002.  
 MANUELS DE COMMENTAIRE LITTÉRAIRE  
 FORESTIER, Georges, Introduction à l'analyse des textes classiques, Paris : Nathan Université, "Lettres 128", vol. 31, 1993.é  
 SCHMITT, M.-P & Alain VIALA, Savoir-lire, précis de lecture critique, Paris: Didier, "Faire/Lire", 1986, (nombreuses rééditions).  
 BONS EXEMPLES D'ANALYSE LITTÉRAIRE  
 BÉNICHOU, Paul, Morales du Grand Siècle, Paris : Gallimard, "Folio", [1940], nombreuses rééditions. SPITZER, Leo, Études de style, Paris : Gallimard, "Tel", 1996 (nombreuses rééditions).

Modalités de contrôle des connaissances UE12 Littérature Espagne, 2.6.13 Littérature Espagne		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu : 2 écrits (25% chacun) en cours + 1 partiel écrit, durée 3 heures (50%)

Régime dérogatoire : 1 écrit, durée 3 heures (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral (qui regroupera les UE de littérature des deux semestres).

# UE13 – CIVILISATION AMÉRIQUE LATINE (PARCOURS MONO) OU PARCOURS COMMUNICATION

## 2.6.14 - CIVILISATION AMÉRIQUE LATINE (PARCOURS MONO)

**Enseignant(s) :** BAPTISTE LAVAT,

**Volume horaire hebdomadaire :** 3h+2h

**Programme :**

L'Amérique latine, des origines au début des Indépendances.

CM : Nous étudierons les différentes périodes historiques qui constituent l'histoire continentale, depuis les grandes civilisations précolombiennes (préclassiques, classiques et postclassiques) jusqu'à la fracture de l'empire colonial espagnol au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'accent sera particulièrement porté sur l'époque coloniale (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), depuis la 'découverte' des Amériques à la fin du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la réforme du système colonial par les Bourbons au XVIII<sup>e</sup>.

On distinguera ainsi les différentes étapes et modalités de conquête, de colonisation et d'administration politico-territoriale du « Nouveau Monde », tout en s'intéressant au fonctionnement du commerce, des institutions péninsulaires et coloniales, ainsi qu'aux modalités de travail et d'exploitation dans les colonies, afin de mieux percevoir les retombées économiques et sociales de l'occupation des Amériques.

Enfin, on se penchera sur le rôle de l'Eglise, tant dans sa mission évangélicatrice première que dans sa contribution à l'éducation, à la lutte contre les hérésies et à l'application de la Contre-réforme.

Nous verrons ainsi combien la société coloniale hispano-américaine contribua à faire de l'Espagne l'une des grandes puissances de l'époque moderne, alors que se profilait la Révolution industrielle qui modifierait durablement le fonctionnement du monde.

TD : Les documents étudiés en TD viendront illustrer et compléter ces thématiques, tout en permettant l'acquisition d'outils méthodologiques permettant de mieux appréhender la diversité de supports envisagés et les spécificités des sources écrites et iconographiques propres à l'époque coloniale.

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Civilisation Amérique Latine (Parcours MONO) ou Parcours communication, 2.6.14 Civilisation Amérique Latine (Parcours MONO)		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu : 2 écrits (25% chacun) en cours + 1 partiel écrit, durée 3 heures (50%)

Régime dérogatoire : 1 écrit, durée 3 heures (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral (qui regroupera les UE de civilisation des deux semestres).

Régime dérogatoire : 1 écrit d'une durée de 3h00 (CM) ou 1 oral au tirage au sort entre ECUE1

et ECUE2 de l'UE12. Durée de l'examen écrit 3h00 (100 % de la note finale).

2ème session : 1 écrit d'une durée de 3h00 (CM) ou 1 oral au tirage au sort entre ECUE1 et ECUE2 de l'UE12. Durée de l'examen écrit 3h00 (100 % de la note finale).

## UE13 – PARCOURS TRADUCTION

### 2.0.25 - LV ANGLAIS LANSAD

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Anglais LANSAD uniquement  
cf. livret LANSAD

### 2.6.15 - ETUDES DE TEXTES ET ANALYSE DU DISCOURS

**Enseignant(s)** : BAPTISTE LAVAT

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes modalités du 'discours', que celui-ci soit écrit, lu, récité ou encore chanté. Une part importante du cours sera donc consacrée à l'étude d'une grande variété de supports : discours écrit, radiophonique, télévisé, chanson, etc.

On se penchera ainsi sur les différentes stratégies discursives verbales et non verbales mises en place par leurs auteurs.

La multiplicité de supports sera complétée par une diversité historique, qui permettra aux étudiants de se confronter à différentes époques, dont les spécificités (linguistiques, stylistiques, discursives, etc.) sont partie prenante des modalités d'analyse.

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Parcours traduction, 2.6.15 Etudes de Textes et analyse du discours		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
2ème session		Epreuve orale : 100%

## UE14 – OPTIONS PARCOURS MONO

### 2.0.02 - INFORMATIQUE APPLIQUÉE

**Enseignant(s)** : Hélène D HERVE, MATTHIAS TRIBOY,

**Volume horaire hebdomadaire** : 2h

**Programme** :

Voir partie « Précisions sur les enseignements transversaux »

**Modalités spécifiques au régime dérogatoire.** Les étudiants inscrits en régime dérogatoire prennent contact dès l'acceptation de leur inscription en régime dérogatoire avec le référent TICE de la Faculté qui leur ouvre un cours sur Eprel leur permettant de préparer au mieux cette ECUE. Ils seront convoqués par le service des examens pour un DST de deux heures en fin de semestre.

**Contact pour les enseignements TICE L1**

Enseignant référent TICE faculté LLSH : Matthias TRIBOY, campus centre, bâtiment i, bureau i3 119, [matthias.triboy@u-pec.fr](mailto:matthias.triboy@u-pec.fr)

Secrétariat de licence 1ère année campus centre, bâtiment i, bureau i2 112, [sec.licence1-llsh@u-pec.fr](mailto:sec.licence1-llsh@u-pec.fr)

Modalités de contrôle des connaissances		
UE14 Options parcours Mono, 2.0.02 Informatique appliquée		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

**Régime général** : Contrôle continu en TD, deux travaux (minimum) évalués dont un en semaine 13

**Régime dérogatoire** : DST semaine 13, durée 2 heures

**Session de seconde chance** : Epreuve pratique, durée 2 heures

## 2.0.07 - UE D'OUVERTURE

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

### **Programme :**

Précisions sur l'organisation et le contrôle de cet ECUÉ fournies à la rentrée, disponibles sur le site de l'université « Catalogue des options transversales », ainsi que dans les secrétariats. Voir le catalogue en ligne des options Transversales sur le site de l'université, ainsi que le dépliant.

Parcours Enseignement du 1er degré: l'option T est à choisir dans les options de préprofessionnalisation (même catalogue).

## 2.0.22 - LV2

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

### **Programme :**

LV2 à choisir dans les LANSAD

### **Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

### **Bon à savoir**

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails



## 2.6.15 - ETUDES DE TEXTES ET ANALYSE DU DISCOURS

**Enseignant(s)** : BAPTISTE LAVAT

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes modalités du 'discours', que celui-ci soit écrit, lu, récité ou encore chanté. Une part importante du cours sera donc consacrée à l'étude d'une grande variété de supports : discours écrit, radiophonique, télévisé, chanson, etc.

On se penchera ainsi sur les différentes stratégies discursives verbales et non verbales mises en place par leurs auteurs.

La multiplicité de supports sera complétée par une diversité historique, qui permettra aux étudiants de se confronter à différentes époques, dont les spécificités (linguistiques, stylistiques, discursives, etc.) sont partie prenante des modalités d'analyse.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE14 Options parcours Mono, 2.6.15 Etudes de Textes et analyse du discours		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

## UE14 – OPTIONS PARCOURS TRADUCTION

### 2.0.02 - INFORMATIQUE APPLIQUÉE

**Enseignant(s)** : Hélène D HERVE, MATTHIAS TRIBOY,

**Volume horaire hebdomadaire** : 2h

**Programme** :

Voir partie « Précisions sur les enseignements transversaux »

**Modalités spécifiques au régime dérogatoire.** Les étudiants inscrits en régime dérogatoire prennent contact dès l'acceptation de leur inscription en régime dérogatoire avec le référent TICE de la Faculté qui leur ouvre un cours sur Eprel leur permettant de préparer au mieux cette ECUE. Ils seront convoqués par le service des examens pour un DST de deux heures en fin de semestre.

**Contact pour les enseignements TICE L1**

Enseignant référent TICE faculté LLSH : Matthias TRIBOY, campus centre, bâtiment i, bureau i3 119, [matthias.triboy@u-pec.fr](mailto:matthias.triboy@u-pec.fr)

Secrétariat de licence 1ère année campus centre, bâtiment i, bureau i2 112, [sec.licence1-llsh@u-pec.fr](mailto:sec.licence1-llsh@u-pec.fr)

Modalités de contrôle des connaissances		
UE14 Options parcours traduction, 2.0.02 Informatique appliquée		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

**Régime général** : Contrôle continu en TD, deux travaux (minimum) évalués dont un en semaine 13

**Régime dérogatoire** : DST semaine 13, durée 2 heures

**Session de seconde chance** : Epreuve pratique, durée 2 heures

## 2.0.07 - UE D'OUVERTURE

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Précisions sur l'organisation et le contrôle de cet ECUE fournies à la rentrée, disponibles sur le site de l'université « Catalogue des options transversales », ainsi que dans les secrétariats. Voir le catalogue en ligne des options Transversales sur le site de l'université, ainsi que le dépliant.

Parcours Enseignement du 1er degré: l'option T est à choisir dans les options de préprofessionnalisation (même catalogue).

## 2.0.22 - LV2

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

LV2 à choisir dans les LANSAD

**Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

**Bon à savoir**

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

# SEMESTRE 5

## UE15 – LANGUE \*

### 3.6.01 - MORPHOSYNTAXE

**Enseignant(s)** : MARIA-GRACIELA VILLANUEVA BERDOT,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h

**Programme** :

Morphosyntaxe (1h hebdomadaire)

**Objectifs** : construire, analyser, comprendre des phrases complexes en espagnol; aborder certains phénomènes morphosyntaxiques de l'espagnol d'un point de vue historique, diatopique et discursif en Espagne et en Amérique.

**Contenu** :

- Analyse syntaxique de la phrase complexe.
- La proposition subordonnée substantive.
- La proposition subordonnée adjectivale (adjectivale proprement dite et adjectivale substantivée).
- Les propositions subordonnées adverbiales (temporelles, locatives, modales, causales, finales, consécutives, comparatives et corrélatives).
- Les constructions conditionnelles et les constructions concessives.
- vos / tú / usted, vosotros / ustedes
- leísmos, laísmos, loísmos

**Bibliographie** :

Alarcos Llorach, E., 1998, Gramática de la lengua española. Madrid: Espasa.

Bedel, J.-M. (1997) : Grammaire de l'espagnol moderne. Paris : P.U.F.

Bosque, I., Demonte, V. (éds.) (1999): Gramática descriptiva de la lengua española. Madrid: Espasa.

Domínguez, M., Ballester, C. (2014): Syntaxe espagnole. La phrase simple et la phrase complexe. Presses Universitaires de Rennes.

Gómez Torrego, L. (1998): Gramática didáctica del español. Madrid : S.M.

Moreno, C. (2008): Temas de gramática. Madrid: SGEL.

Portolés, J. (1998): Marcadores del discurso (2ª ed. 2001). Barcelona: Ariel.

Real Academia Española, Asociación de Academias de la Lengua Española (2009): Nueva gramática de la lengua española. Madrid: Espasa.

Real Academia Española, Asociación de Academias de la Lengua Española (2010) : Manual de la Nueva gramática de la lengua española. Madrid : Espasa.

Real Academia Española, Asociación de Academias de la Lengua Española (2010) : Ortografía de la lengua española. Madrid : Espasa.

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Langue *, 3.6.01 Morphosyntaxe		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu : 1 écrit CC (50%), 1 partiel écrit (50%) dans le cadre du cours.

Régime dérogatoire : 1 écrit (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral.

## 3.6.02 - THÈME

**Enseignant(s)** : ALVAREZ Fabiana,

**Volume horaire hebdomadaire** : 2h

**Programme** :

**OBJECTIFS** :

-Aborder la méthodologie de la traduction vers l'espagnol de textes littéraires contemporains en langue française.

-Approfondir la compétence grammaticale et lexicale des deux langues et repérer les différences de fonctionnement entre elles.

-Repérer les particularités textuelles des extraits à traduire (point de vue, registre, champs lexicaux, références culturelles, etc.).

**CONTENU** :

Traduction vers l'espagnol d'extraits littéraires contemporains en langue française et explication de choix de traduction.

**BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE** :

Dictionnaires bilingues:

Denis, S., Maraval, M., Pompidou, L. (1968) : Dictionnaire espagnol-français. Paris : Hachette.

Grand dictionnaire espagnol-français et français-espagnol, Paris/Barcelona : Larousse.

Dictionnaires unilingues français:

ATILF, CNRS, Université de Lorraine : Trésor de la langue Française informatisé [en línea]

<<http://www.atilf.fr>>

Rey, A. (dir.) (2018), Le Petit Robert. Paris : Le Robert.

Dictionnaires unilingues espagnol :

Moliner, M. (2016) : Diccionario de uso del español. Madrid : Gredos.

Real Academia Española: Diccionario de la lengua española, 23.<sup>a</sup> ed., Madrid : RAE [versión 23.3 en línea]. <<https://dle.rae.es>>

Real Academia Española: Diccionario panhispánico de dudas, 1a edición. Madrid : RAE [en línea]. < <https://www.rae.es/dpd/>>

Seco, M. et al (1999) : Diccionario del español actual. Madrid : Aguilar.

Ouvrages de grammaire espagnole :

Bedel, J.-M. (2002) : Grammaire de l'espagnol moderne, Paris, PUF.

Pottier, B., Charaudeau, P., Darbord, B. (2004) : Grammaire explicative de l'espagnol, Paris : Nathan Université.

Real Academia Española y Asociación de Academias de la Lengua Española (2009) : Nueva gramática de la lengua española, Madrid : Espasa.

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Langue *, 3.6.02 Thème		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général : contrôle continu; deux épreuves écrites (50% et 50%).

Régime dérogatoire : une épreuve écrite (100 %).

2ème session : une épreuve écrite (100%) qui regroupe les UE de Thème des deux semestres.

### 3.6.03 - VERSION

**Enseignant(s)** : PATRICIA CORCHETE,  
**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30  
**Programme** :

Bibliographie : Voir la Bibliothèque de l'hispaniste

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Langue *, 3.6.03 Version		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général : Contrôle continu: 2 devoirs écrits, dont un dernier écrit (50% de la note finale) l'avant-dernière semaine de cours du semestre. Durée dernier devoir écrit : 1h30.  
Régime dérogatoire : Durée de l'examen 1h30. 1 écrit l'avant-dernière semaine de cours du semestre. Convocation par le service de la scolarité. 100 % de la note finale.  
2ème session : Une seule épreuve de version écrite pour les ECUE 3 des UE15 et UE 19.  
Durée de l'examen : 2h00

### 3.6.04 - PRATIQUE ORALE ET DIALECTOLOGIE

**Enseignant(s)** : ALVAREZ Fabiana,  
**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30  
**Programme** :  
Pratique orale et dialectologie (1,5h hebdomadaire)

Objectifs : être capable d'identifier et décrire les variations diatopiques de l'espagnol d'un point de vue phonétique, morphosyntaxique et lexical, tout particulièrement les variantes hispano-américaines. S'exercer à la transcription phonétique en utilisant l'alphabet phonétique international (API). Identifier les variations diatopiques à partir d'un enregistrement.

Contenu :

- Linguistique variationniste : variation diachronique, diatopique, diastratique, diagénique, diaphasique et diamésique.
- Variations diatopiques de l'espagnol: l'espagnol péninsulaire et l'espagnol hispano-américain. Etude de deux variations de l'espagnol hispano-américain (par exemple l'espagnol caribéen, l'espagnol mexicain, l'espagnol andin, l'espagnol chilien ou l'espagnol du Río de la Plata) d'un point de vue phonétique, morphosyntaxique et lexical.

Bibliographie :

- Alvar, M. (dir.) (1996) : Manual de dialectología hispánica, vol. II: El español de América. Barcelona: Ariel.
- García Mouton, P. (2005): El español de América: 1992. Madrid: Consejo Superior de Investigaciones Científicas.
- Moreno de Alba, J. (2006) : Unidad y diversidad del español: el léxico. Nueva Revista de Filología Hispánica, 54(1): 175-89.
- Vaquero de Ramírez, M. (1996) : El español de América. 2 vols. Vol. I: Pronunciación; vol. II: Morfosintaxis y léxico. Madrid: Arco/Libros.

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Langue *, 3.6.04 Pratique orale et dialectologie		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu : 1 écrit CC (50%), 1 partiel oral (50%).

Régime dérogatoire : 1 oral convoqué au même moment que le partiel oral du contrôle continu (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral.

## UE16 – CIVILISATION AMÉRIQUE LATINE

### 3.6.05 - CIVI AMÉRIQUE LATINE

**Enseignant(s)** : BAPTISTE LAVAT,

**Volume horaire hebdomadaire** : 3h+2h

**Programme** :

Programme : l'Amérique latine, des Indépendances (XIX<sup>e</sup>) à l'époque contemporaine (XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup>).

CM :

XIX<sup>e</sup> siècle : Les guerres d'indépendance de l'Amérique hispanique constituent un phénomène

complexe, à la fois général (elles touchent la quasi-totalité de l'Amérique coloniale) et particulier (les processus d'indépendance diffèrent selon les régions). Pour comprendre ce phénomène, nous nous interrogerons sur les causes endogènes et exogènes du processus d'indépendance mais aussi sur les conséquences que ces « révolutions » eurent sur la construction des jeunes républiques américaines, et sur la nouvelle situation économique et politique de celles-ci.

XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles:

A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, alors que les dernières colonies espagnoles viennent de prendre leur indépendance, les jeunes républiques latino-américaines connaissent une succession incessante de bouleversements politiques, économiques et sociaux, liés à la fois au contexte régional (conflits internes, transformations économiques) et/ou international (guerres mondiales, crack de 29, etc.). En parallèle, le rapport au voisin nord-américain, devenu un acteur clé du continent, met en place de nouvelles modalités de dépendance politique, économique et commerciale.

On s'intéressera donc à ces multiples événements (révolutions, coups d'état, conflits armés internationaux, contre-révolutions, mutations socio-économiques, retours à la démocratie, processus de paix, etc.) et à leurs conséquences sur les différentes régions du sous-continent au fil du XX<sup>e</sup> siècle. En fin de semestre, on se concentrera sur les grands enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, clés de décryptage de l'actualité des pays latino-américains mais aussi de la géopolitique mondiale.

TD : Les documents étudiés en TD (texte, image, documentaires audio et/ou vidéo) viendront illustrer et compléter ces thématiques, tout en permettant l'acquisition d'outils méthodologiques permettant de mieux appréhender la diversité de supports envisagés et d'acquérir progressivement une méthode de commentaire proche de celle sur laquelle les futurs candidats au Capes seront évalués (commentaire de documents problématisé).

Des indications et recommandations bibliographiques et webographiques seront communiquées au fil du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances UE16 Civilisation Amérique Latine, 3.6.05 Civi Amérique Latine		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général : Contrôle continu : 2 écrits (25% chacun) en cours + 1 partiel écrit, durée 3 heures (50%)

Régime dérogatoire : 1 écrit, durée 3 heures (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral (qui regroupera les UE de civilisation des deux semestres).

## UE17 – LITTÉRATURE ESPAGNE (PARCOURS MONO) OU PARCOURS COMMUNICATION

### 3.6.06 - LITTÉRATURE ESPAGNE

**Enseignant(s)** : BEATRICE RODRIGUEZ,  
**Volume horaire hebdomadaire** : 3h+2h

Modalités de contrôle des connaissances UE17 Littérature Espagne (Parcours MONO) ou Parcours communication, 3.6.06 Littérature Espagne		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général : Contrôle continu : 2 écrits (25% chacun) en cours + 1 partiel écrit, durée 3 heures (50%)

Régime dérogatoire : 1 écrit, durée 3 heures (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral (qui regroupera les UE de littérature des deux semestres).

## UE17 – PARCOURS TRADUCTION

### 2.6.07 - ETUDES DE TEXTES ET ANALYSE DU DISCOURS

**Enseignant(s) :** BAPTISTE LAVAT

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes modalités du 'discours', que celui-ci soit écrit, lu, récité ou encore chanté. Une part importante du cours sera donc consacrée à l'étude d'une grande variété de supports : discours écrit, radiophonique, télévisé, chanson, etc.

On se penchera ainsi sur les différentes stratégies discursives verbales et non verbales mises en place par leurs auteurs.

La multiplicité de supports sera complétée par une diversité historique, qui permettra aux étudiants de se confronter à différentes époques, dont les spécificités (linguistiques, stylistiques, discursives, etc.) sont partie prenante des modalités d'analyse.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE17 Parcours traduction, 2.6.07 Etudes de Textes et Analyse du discours		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

### 3.0.35 - LV ANGLAIS LANSAD

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Anglais LANSAD uniquement  
cf. livret LANSAD

## UE18 – OPTIONS PARCOURS MONO

### 2.6.07 - ETUDES DE TEXTES ET ANALYSE DU DISCOURS

**Enseignant(s) :** BAPTISTE LAVAT

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes modalités du 'discours', que celui-ci soit écrit, lu, récité ou encore chanté. Une part importante du cours sera donc consacrée à l'étude d'une grande variété de supports : discours écrit, radiophonique, télévisé, chanson, etc.

On se penchera ainsi sur les différentes stratégies discursives verbales et non verbales mises en place par leurs auteurs.

La multiplicité de supports sera complétée par une diversité historique, qui permettra aux étudiants de se confronter à différentes époques, dont les spécificités (linguistiques, stylistiques, discursives, etc.) sont partie prenante des modalités d'analyse.



Modalités de contrôle des connaissances		
UE18 Options Parcours MONO, 2.6.07 Etudes de Textes et Analyse du discours		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

## 3.0.29 - LV2

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

LV2 à choisir dans les LANSAD

### Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

### Bon à savoir

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

## 3.6.07 - OPTION FACULTÉ EN ANGLAIS OU LETTRES

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

## UE18 – OPTIONS PARCOURS TRADUCTION

### 3.0.29 - LV2

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

LV2 à choisir dans les LANSAD

#### **Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

#### **Bon à savoir**

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

### 3.0.37 - UE D'OUVERTURE DROIT OU ECONOMIE- GESTION OU AEI (OBLIG)

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

# SEMESTRE 6

## UE19 – LANGUE ET LINGUISTIQUE \*

### 3.6.09 - LINGUISTIQUE

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Linguistique (1,5h hebdomadaire)

**Objectifs** : connaître l'objet d'étude et les méthodes d'approche de la Linguistique ; aborder la complexité des faits linguistiques et le caractère multidimensionnel du langage humain.

**Contenu** :

- Langue et langage. Fonctions du langage. Langage humain vs. langage animal.
- Caractéristiques du langage humain. L'origine du langage. Acquisition du langage.
- Domaines de recherche de la linguistique. De la grammaire traditionnelle à la linguistique moderne. Linguistique prescriptive vs descriptive. Diachronie et synchronie.
- Diversité linguistique : langues en danger, langues dominantes, langues minoritaires. Préjugés linguistiques.
- Relations sémantiques. Rôles sémantiques. Deixis.
- Pragmatique : la phrase et l'énoncé. Actes de parole. La pragmatique de Grice : implicatures conversationnelles. Théorie de la pertinence de Sperber et Wilson.

**Bibliographie** :

Hualde, J. (2010) : *Introducción a la lingüística hispánica*. New York : CUP.

Moreno Cabrera, J. C. (1991) : *Curso universitario de lingüística general*. Madrid : Síntesis.

Portolés, J. (2004) : *Pragmática para hispanistas*, Madrid : Síntesis.

Ridruejo, E. (ed.) (2018) : *Manual de lingüística española*. Berlin : de Gruyter Mouton.

Yule, G. (2007): *El lenguaje*. Madrid: Akal.

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Langue et linguistique *, 3.6.09 Linguistique		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

Régime général : Contrôle continu : 1 écrit CC (50%), 1 partiel écrit (50%).

Régime dérogatoire : 1 écrit (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral.

## 3.6.10 - THÈME (MUTUALISÉ AVEC M1 MEEF)

**Volume horaire hebdomadaire :** 2h

**Programme :**

**OBJECTIFS :**

-Aborder la méthodologie de la traduction vers l'espagnol de textes littéraires contemporains en langue française.

-Approfondir la compétence grammaticale et lexicale des deux langues et repérer les différences de fonctionnement entre elles.

-Repérer les particularités textuelles des extraits à traduire (point de vue, registre, champs lexicaux, références culturelles, etc.).

**CONTENU :**

Traduction vers l'espagnol d'extraits littéraires contemporains en langue française et explication de choix de traduction.

**BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE :**

Dictionnaires bilingues:

Denis, S., Maraval, M., Pompidou, L. (1968) : Dictionnaire espagnol-français. Paris : Hachette.

Grand dictionnaire espagnol-français et français-espagnol, Paris/Barcelona : Larousse.

Dictionnaires unilingues français:

ATILF, CNRS, Université de Lorraine : Trésor de la langue Française informatisé [en línea]

<<http://www.atilf.fr>>

Rey, A. (dir.) (2018), Le Petit Robert. Paris : Le Robert.

Dictionnaires unilingues espagnol :

Moliner, M. (2016) : Diccionario de uso del español. Madrid : Gredos.

Real Academia Española: Diccionario de la lengua española, 23.ª ed., Madrid : RAE [versión 23.3 en línea]. <<https://dle.rae.es>>

Real Academia Española: Diccionario panhispánico de dudas, 1a edición. Madrid : RAE [en línea]. < <https://www.rae.es/dpd/>>

Seco, M. et al (1999) : Diccionario del español actual. Madrid : Aguilar.

Ouvrages de grammaire espagnole :

Bedel, J.-M. (2002) : Grammaire de l'espagnol moderne, Paris, PUF.

Pottier, B., Charaudeau, P., Darbord, B. (2004) : Grammaire explicative de l'espagnol, Paris : Nathan Université.

Real Academia Española y Asociación de Academias de la Lengua Española (2009) : Nueva gramática de la lengua española, Madrid : Espasa.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE19 Langue et linguistique *, 3.6.10 Thème (mutualisé avec M1 MEEF)		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général : contrôle continu ; deux épreuves écrites (50% et 50%).

Régime dérogatoire : une épreuve écrite (100 %).

2ème session : une épreuve écrite (100%) qui regroupe les UE de Thème des deux semestres.

## 3.6.11 - VERSION CLASSIQUE

**Enseignant(s) :** S. GRELOIS,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

**Bibliographie :**

COUDERC C., Version espagnole classique, Paris, France, Presses universitaires de France, Impr. 2009, coll.« Licence, ISSN 1967-3329 », 2009, vol. 1/.

COVARRUBIAS OROZCO S. de, Tesoro de la lengua castellana o española, Madrid, Castalia, 1995.

DUPONT P., La langue espagnole du Siècle d'Or. Syntaxe et lexique de l'espagnol classique, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1998.

LASPERAS J.-M., Le miroir des langues : dictionnaire espagnol-français (XVIe-XVIIe siècle), Ellipses Marketing, 2001.

MOLINIE-BERTRAND A., Vocabulaire historique de l'Espagne classique, Paris, Nathan Université, 1993, vol.32.

RAE, Diccionario de Autoridades, Madrid, Gredos, 1990.

SESE B., M. ZUILI, et B. (Editeur scientifique) DARBORD, Vocabulaire de la langue espagnole classique, XVIe et XVIIe siècles, Paris, Nathan Université, 1997.

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Langue et linguistique *, 3.6.11 Version Classique		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

## 3.6.12 - PRATIQUE ORALE ET DIALECTOLOGIE

**Enseignant(s) :** PATRICIA CORCHETE,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Les étudiants devront constituer des dossiers de presse sur des thèmes d'actualité et les exposer afin de susciter des débats

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Langue et linguistique *, 3.6.12 Pratique orale et dialectologie		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

# UE20 – CIVILISATION ESPAGNE

## 3.6.13 - CIVILISATION ESPAGNE

**Enseignant(s)** : Vicente LOPEZ CLEMENTE,

**Volume horaire hebdomadaire** : 3h+2h

**Programme** :

CM : Histoire de l'Espagne contemporaine : de la Deuxième République à nos jours (1931-2020)

TD : Etude de documents en rapport avec le contenu du CM

Le cours portera sur l'histoire socio-politique de l'Espagne contemporaine depuis la deuxième République jusqu'à la période actuelle. Il s'agira d'analyser des notions clés (citoyenneté, crise, dictature, républicanisme, nationalismes, monarchie, démocratie, etc.) tout en fournissant aux étudiant.e.s des outils pour appréhender et comprendre les mutations de l'Espagne contemporaine.

Objectifs du cours:

-Apprentissage des principales notions portant sur la culture politique et sociale de l'Espagne contemporaine

-Maniement des outils de l'analyse de documents de civilisation afin de préparer les étudiant.e.s aux compétences attendues en Master Recherche ou Master MEEF.

-Forger un esprit critique à partir de documents variés: textes de presse, documents historiques, documents audiovisuels (film, vidéo, publicité) et documents iconographiques (tableaux, BD, affiches).

Bibliographie indicative

-BESSIERE, Bernard, BENNASSAR, Bartolomé, L'Espagne : Histoire, société, culture, Paris, La Découverte, 2017.

-CAGIAO Y CONDE, Jorge, TOUTON, Isabelle, La España después del 15M, Madrid, Catarata, 2019.

-CANAL, Jordi (dir.), Histoire de l'Espagne contemporaine. De 1808 à nos jours, Paris, Armand Colin, 2009.

-CASANOVA, Juan, Breve historia de España en el siglo XX, Barcelona, Ariel, 2012.

-CHAPUT, Marie-Claude, PEREZ SERRANO, Julio, Civilisation espagnole contemporaine, Paris, PUF, 2011.

-FERNANDEZ GARCIA, Alicia, PETITHOMME, Mathieu, Contester en Espagne. Crise démocratique et mouvements sociaux, Paris, Demopolis, 2015.

-GARCÍA DE CORTÁZAR, Fernando, Breve historia de España, Madrid, Alianza, 2008.

-JULIÁ, Santos, La España del siglo XX, Madrid, Marcial Pons Ediciones, 2007

Modalités de contrôle des connaissances UE20 Civilisation Espagne, 3.6.13 Civilisation Espagne		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général : Contrôle continu : 1 écrit (25%) et 1 oral (participation) (25%) en cours + 1 partiel écrit, durée 3 heures (50%)

Régime dérogatoire : 1 écrit, durée 3 heures (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral (qui regroupera les UE de ... des deux semestres)

# UE21 – LITTÉRATURE AMÉRIQUE LATINE (PARCOURS MONO) OU PARCOURS COMMUNICATION

## 3.6.14 - LITTÉRATURE AMÉRIQUE LATINE

**Enseignant(s)** : Salomé DAHAN,

**Volume horaire hebdomadaire** : 3h+2h

**Programme** :

Este curso estará dedicado a las literaturas hispano-americanas contemporáneas (siglos XX-XXI).

A lo largo del semestre se estudiarán las principales problemáticas, movimientos, y autores de las literaturas de este periodo. Se pondrá en particular acento en una de las características predominantes de las literaturas contemporáneas: la relación entre las distintas artes, que viene poniéndose de relieve desde el modernismo (con una impronta indudablemente simbolista) y que se acentúa con el desarrollo en el siglo XX de determinadas tecnologías, desde el cine hasta internet. Se estudiará, por ejemplo, algunas experiencias de adaptación de obras literarias al cine, el teatro o las artes plásticas.

Los docentes prepararán una selección de textos teóricos y literarios (brochure) que será distribuida al comienzo del curso. Y se comunicará a la pre-rentree las obras (literarias y audiovisuales) que en versión integral completarán el corpus de lectura (o visión) obligatoria.

Una parte de los cursos de TD será dedicado a un atelier de escritura creativa, durante el cual se reflexionará sobre técnicas y modelos literarios y se invitará a los estudiantes a producir un texto artístico. En este marco, en la medida de lo posible, se invitará a algún artista estudiados en el curso para que comparta con los estudiantes (ellos en el proceso de producir una creación) su propia experiencia de trabajo.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE21 Littérature Amérique Latine (Parcours MONO) ou Parcours communication, 3.6.14 Littérature Amérique Latine		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels en Régime général)
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100%

Régime général : Contrôle continu : 2 écrits (25% chacun) en cours + 1 partiel écrit, durée 3 heures (50%)

Régime dérogatoire : 1 écrit, durée 3 heures (100 % de la note finale). Convocation par le service de la scolarité.

2ème session : 1 oral (qui regroupera les UE de littérature des deux semestres).

## UE21 – PARCOURS TRADUCTION

### 2.6.15 - ETUDES DE TEXTES ET ANALYSE DU DISCOURS

**Enseignant(s)** : BAPTISTE LAVAT

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes modalités du 'discours', que celui-ci soit écrit, lu, récité ou encore chanté. Une part importante du cours sera donc consacrée à l'étude d'une grande variété de supports : discours écrit, radiophonique, télévisé, chanson, etc.

On se penchera ainsi sur les différentes stratégies discursives verbales et non verbales mises en place par leurs auteurs.

La multiplicité de supports sera complétée par une diversité historique, qui permettra aux étudiants de se confronter à différentes époques, dont les spécificités (linguistiques, stylistiques, discursives, etc.) sont partie prenante des modalités d'analyse.

Modalités de contrôle des connaissances		
UE21 Parcours traduction, 2.6.15 Etudes de Textes et analyse du discours		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

### 3.0.35 - LV ANGLAIS LANSAD

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Anglais LANSAD uniquement  
cf. livret LANSAD

## UE22 – OPTIONS PARCOURS MONO

### 2.6.15 - ETUDES DE TEXTES ET ANALYSE DU DISCOURS

**Enseignant(s)** : BAPTISTE LAVAT

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les différentes modalités du 'discours', que celui-ci soit écrit, lu, récité ou encore chanté. Une part importante du cours sera donc consacrée à l'étude d'une grande variété de supports : discours écrit, radiophonique, télévisé, chanson, etc.

On se penchera ainsi sur les différentes stratégies discursives verbales et non verbales mises en place par leurs auteurs.

La multiplicité de supports sera complétée par une diversité historique, qui permettra aux étudiants de se confronter à différentes époques, dont les spécificités (linguistiques, stylistiques, discursives, etc.) sont partie prenante des modalités d'analyse.



Modalités de contrôle des connaissances UE22 Options Parcours mono, 2.6.15 Etudes de Textes et analyse du discours		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100%
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100%

### 3.0.32 - LV2

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

LV2 à choisir dans les LANSAD

#### **Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

#### **Bon à savoir**

- > Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.
- > Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).
- > Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

### 3.0.36 - UE D'OUVERTURE

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

### 3.6.17 - B - OPTION STAGE HORS 2 DEGRÉ

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

## UE22 – OPTIONS PARCOURS TRADUCTION

### 3.0.09 - UE D'OUVERTURE (PARCOURS TRAD : EN AEI OU DROIT OU ÉCO/ GESTION) OU LV2

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Option T à choisir parmi les options Transversales proposées par le département d'anglais, ou parmi celles proposées par l'université.

Voir le Catalogue des options transversales et les dates d'inscription sur le site de l'Université

(<http://www.u-pec.fr/>).

LV2 à choisir dans les LANSAD

cf. livret LANSAD

### 3.0.32 - LV2

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

LV2 à choisir dans les LANSAD

**Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à confirmer à la rentrée).

**Bon à savoir**

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

cf. livret LANSAD pour plus de détails

### 3.6.16 - A - LINGUISTIQUE POUR PARCOURS TRAD (MUTUALISÉ L3 LETTRES)

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

### 3.6.17 - B - OPTION STAGE HORS 2 DEGRÉ

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

## L2-L3 : PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (INFORMATIQUE APPLIQUÉE - TICE)

**Cette ECUE est obligatoire pour tous les étudiants de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines inscrits en deuxième année.** Régime spécifique pour les géographes. L'enseignement vise à compléter la formation initiée en L1. Contrairement à l'ECUE de L1 identique pour tous, les contenus proposés en L2 prennent des orientations différentes selon les enseignants et les groupes de TD. A choisir dans la mesure des places disponibles et des compatibilités d'emploi du temps parmi les axes suivants :

**Axe 1 :** Infographie et outils de conception de produits numériques, initiation au web design. (H. D'HERVÉ)

**Axe 2 :** Informatique textuelle, interrogation de base de données en ligne (J.M. LEBLANC / S. EMONOT)

**Axe 3 :** Gestion de projets par le numérique (Y. AMRI)

**Axe 4 :** Enregistrer et travailler la voix, montage audio et vidéo (M. TRIBOY)

Prendre contact avec le référent TICE pour tout complément d'information.

## L2-L3 : PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (LANGUES POUR SPÉCIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES - LANSAD)

**Mon niveau de langue vivante, mon inscription, mes cours**

### **Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (à préciser à la rentrée), Russe (réservé aux L2, L3, master LEA), Latin et Grec.

### **Bon à savoir**

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; à partir de 3 absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. en d'autres termes 3 absences = 0.

Voir livret Lansad.

## L2-L3 CHOIX DES UE D'OUVERTURE

### OPTIONS FACULTE

Dans chaque filière de L2-L3, à l'exception du LEA, des cours à choix multiples (« Options Faculté ») sont proposés pour permettre aux étudiants de s'ouvrir aux autres disciplines : anglais, allemand, espagnol, histoire, géographie, lettres, philosophie.

Le « Catalogue des options Faculté » est disponible en ligne sur le site web de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines ainsi qu'à l'accueil de la scolarité au bureau 107 (bâtiment i2).

<http://lettres-sh.u-pec.fr/scolarite/options/options-faculte-et-options-transversales-472967.kjsp?RH=LSH>

### Inscriptions

L'inscription aux options Faculté devra s'effectuer auprès du secrétariat pédagogique de l'option choisie.

### UE D'OUVERTURE

Proposées par toutes les facultés de l'UPEC et certains services de l'université (Sports et Culture), les UE d'ouverture doivent être choisies en dehors de votre mention ou de votre spécialité et permettent de faire l'apprentissage de compétences transversales pour lesquelles vous avez un intérêt personnel.

Elles sont répertoriées par semestre dans le 'Guide des UE d'ouverture', disponible en ligne ou sur papier à la scolarité de la Faculté (bureau 107, bâtiment i2).

<http://lettres-sh.u-pec.fr/scolarite/options/options-faculte-et-options-transversales-472967.kjsp?RH=LSH>

### Inscriptions

L'inscription aux options d'ouverture s'effectue sur le (b)site Internet de l'UPEC à des dates précises(b) indiquées sur le site Internet.

**NB : la liste des options est limitée. Il est exclu de choisir en option un cours qui n'est pas référencé dans les deux catalogues.**

# PARCOURS COMMUNICATION

## Présentation générale

Le parcours communication est une filière sélective qui s'adresse aux étudiants inscrits en Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Histoire, Lettres ou Philosophie à l'UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université Paris-Est Créteil. Le département de Communication politique et publique propose une initiation progressive aux Sciences de l'information et de la communication à partir de thématiques spécifiques tout en poursuivant sa majeure : les médias et le journalisme (L1), la communication politique et publique (L2), la communication numérique (L3). La première année a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance des enjeux liés aux évolutions des médias et donc de l'articulation entre information et communication. La deuxième année du Parcours sera dédiée à la communication politique et publique. Enfin la 3ème année prend acte de l'intégration croissante du numérique dans les divers domaines de la vie sociale. Les enseignements du parcours communication, dispensés en "mineure", se substituent à certains enseignements proposés dans le cadre des parcours mono-disciplinaires.

voir Livret Parcours communication

# PARCOURS MÉTIERS DE LA TRADUCTION : QUELQUES PRÉCISIONS

## **L2 S3**

UE 10 : ECUE 1 (Civilisation espagnole et hispano-américaine) et ECUE 2 (Étude de documents audiovisuels) obligatoires

UE 11 : ECUE 1 Littérature espagnole et ECUE 2 littérature hispano-américaine : seulement les CM

UE 11 ECUE 3 : mutualisé avec le cours de LANSAD espagnol niveau 5

UE 11 ECUE 4 : Version anglaise

UE 12 ECUE 2 : LV3, anglais.

## **L2 S4**

UE 14 : ECUE 1 Civilisation espagnole et ECUE 2 hispano-américaine : seulement les CM

UE 15 : ECUE 1 Littérature espagnole et ECUE 2 littérature hispano-américaine : seulement les CM

UE 15 ECUE 4 : Version anglaise

UE 16 ECUE 3 : LV3, anglais.

## **L3 S5**

UE 18 : ECUE 1 Civilisation espagnole et ECUE 2 hispano-américaine : seulement les CM

UE 19 : ECUE 1 Littérature espagnole et ECUE 2 littérature hispano-américaine : seulement les CM

UE 19 ECUE 4 : Anglais niveau 3, 2 ECTS.

UE 20 ECUE 3 : LV3, correspond à l'Anglais master, 3 ECTS

## **L3 S6**

UE 22 : ECUE 1 Civilisation espagnole et ECUE 2 hispano-américaine : seulement les CM

UE 23 : ECUE 1 Littérature espagnole et ECUE 2 littérature hispano-américaine : seulement les CM

UE 20 ECUE 3 : Version anglaise mutualisée avec les M1 MEEF sur 9h TD.

# PARCOURS 1ER DEGRÉ (PE)

Ce Parcours, qui se déroule en L2-L3 mais doit être impérativement commencé dès la L2, peut être suivi en licence d'Allemand, Anglais, Espagnol, Lettres modernes, Géographie, Histoire et Philosophie. Il est destiné aux étudiants qui envisagent de préparer, après l'obtention du diplôme de la licence, le Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles, qui offre de nombreux postes.

## Contact

Responsable du Parcours : Valérie Bourdier.

[valerie.bourdier@u-pec.fr](mailto:valerie.bourdier@u-pec.fr)

## Objectifs

Il s'agit d'acquérir :

**Une culture pluridisciplinaire**, plus que jamais indispensable pour réussir le concours, préparé dans le cadre de masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation). À l'UPEC, voir le master « MEEF 1er degré », dirigé par l'ESPE.

Voir programme du concours sur internet : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

**Une solide formation disciplinaire** permettant, le cas échéant, d'autres choix professionnels et la poursuite d'études en Master dits de « recherche ».

## Description

Le parcours « Professeur des écoles », dans la licence choisie, se décompose ainsi (entre 1/3 et 1/4) des enseignements) :

- 12 ECTS de langue (un enseignement par semestre durant 2 ans)
- 3 ECTS d'informatique en L2
- 6 ECTS d'enseignements de Lettres et Sciences humaines à choisir en L2-L3 parmi les options Faculté et UE d'ouverture, en lettres, géographie, histoire.
- 3 ECTS de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement du 1er degré, en L3, qui prendra la forme d'un court stage en établissement scolaire. Dispositif expliqué à la rentrée
- 12 ECTS d'enseignements scientifiques en L3 (6 ECTS à chaque semestre 5 et 6) organisés sous forme de 2 modules de 3h sur 10 semaines à chaque semestre

## Stage de préprofessionnalisation

Les étudiants font un stage court dans le cadre de l'UE de préprofessionnalisation (Insertion professionnelle), située en L3 S6. **Cette UE est obligatoire**. Elle se compose de 19h50 TD qui auront lieu le lundi après-midi et d'un stage d'observation de 18 heures. Le stage doit se dérouler dans un établissement public de l'académie de Créteil.

## Attention, il n'existe pas de seconde session pour cette UE

Il est indispensable d'effectuer la recherche de stage dès le début des enseignements de l'UE de préprofessionnalisation. Un stage qui n'aurait pas commencé à la date du 11 avril ne pourra être évalué. La convention doit donc être établie et signée avant cette date.

## Inscription et emploi du temps de l'étudiant, mode d'emploi :

- Etape 1 : assister aux réunions de rentrée de son Département ;
- Etape 2 : procéder aux inscriptions pédagogiques le même jour ;
- Etape 3 : à partir du livret de sa discipline, envisager les options à prendre sur un cursus de 2 ans (impossible de le concevoir semestre après semestre) ;
- Etape 4 : assister à la réunion du Parcours (voir affichage) pour s'inscrire auprès de la coor-



dinatrice du Parcours, et avoir toutes les informations utiles ;

-Etape 5 : choisir parmi les options Faculté et Transversales les options demandées dans le Parcours en fonction des semestres et des possibilités de son emploi du temps (voir le livret et les tableaux d'affichage des emplois du temps).

**ATTENTION : en L3**, les cours de sciences (obligatoires) se déroulent à la Faculté des Lettres, le lundi et le mardi de 16h à 19h. **Ne prendre aucun autre cours dans ces créneaux**

Voir livret parcours enseignement.

## PARCOURS 2ND DEGRÉ

Ce parcours s'adresse aux étudiants souhaitant s'orienter vers le métier d'enseignant du second degré, sanctionné par le CAPES. Il offre aux étudiants la possibilité de suivre à la fois un enseignement disciplinaire et des cours spécialisés, en particulier aux semestres 5 et 6.

Les étudiants devront suivre au L3 S6 une UE de préprofessionnalisation.

**Cette UE est obligatoire** . Elle se compose de 19h50 TD qui auront lieu le lundi après-midi et d'un stage d'observation de 18 heures. Le stage doit se dérouler dans un établissement public de l'académie de Créteil.

### **Attention, il n'existe pas de seconde session pour cette UE**

Il est indispensable d'effectuer la recherche de stage dès le début des enseignements de l'UE de préprofessionnalisation. Un stage qui n'aurait pas commencé à la date du 11 avril ne pourra être évalué. La convention doit donc être établie et signée avant cette date.

Voir livret enseignement.

# DOUBLES LICENCES

## LA DOUBLE LICENCE ALLEMAND-ANGLAIS À L'UPEC

(Responsable Denis Bousch - Directeur du département d'allemand)

Elle est attractive pour tout lycéen désireux de mener en parallèle l'étude de deux langues étrangères, en particulier pour les lycéens issus de classes européennes, de classes bi-langues et de classes préparatoires.

Elle permet aux étudiants d'un bon niveau en allemand et en anglais d'avoir une formation diversifiée fortement axée sur l'apprentissage de deux langues. La formation est résolument tournée vers la connaissance des sociétés germanophones et anglophones actuelles, tout en intégrant les nécessaires connaissances de base concernant l'histoire, la littérature et le système linguistique anglais et allemand. Elle vise à l'utilisation pratique des deux langues dans des contextes professionnels variés.

Elle est un atout supplémentaire dans le cadre d'un stage en contexte professionnel (entreprise allemande ou britannique/américaine, institutions allemande ou britannique/américaine, notamment).

Elle permet à l'étudiant d'envisager 2 séjours d'études à l'étranger au long de son cursus qui se renforcent et se complètent dans le cadre d'ERASMUS et de l'assistantat notamment.

Elle permet d'accéder à des Masters recherche, d'enseignement ou professionnels, notamment au Master Pro rédaction et traduction de l'UPEC et au Master Enseignement.

Elle correspond à l'évolution actuelle vers des formes de bivalence dans le métier d'enseignant. En effet, dans le secondaire, il est d'ores et déjà courant que des enseignants d'allemand soient amenés à compléter leur service dans leur établissement par des heures d'enseignement non directement liées à leur matière. Le rectorat de Créteil est particulièrement favorable à ce type de licence.

Elle s'intègre parfaitement dans l'offre de formation du département d'allemand, lequel assure la préparation aux concours de l'enseignement : CAPES externe d'allemand, CAPES interne d'allemand, agrégation interne d'allemand, ces deux derniers concours n'étant pas préparés dans les autres universités de Paris et de l'Île-de-France.

Deux parcours sont proposés : un parcours à dominante littéraire un autre à dominante histoire et civilisation.

Il n'existe actuellement aucune autre double licence de ce type dans l'académie de Créteil et plus largement en Île-de-France.

Voir descriptifs et tableaux horaires dans le livret pédagogique L2, L3 Allemand

## LES DOUBLES-LICENCES À BASE D'HISTOIRE

(Responsable : Mireille Touzery - département d'histoire)

La double licence s'adresse à des étudiants motivés, désireux de suivre un double cursus et d'acquérir ainsi deux diplômes en trois ans. La tâche des étudiants est facilitée grâce à un schéma clair :

- des enseignements à suivre obligatoirement
- d'autres qui peuvent être communs aux deux cursus
- ceux enfin qui sont l'objet d'équivalences

Du fait d'une organisation adaptée qui garantit l'équilibre entre les deux disciplines, la double licence constitue une meilleure chance de réussite. Actuellement, rien n'empêche un étudiant de s'inscrire dans deux filières et certains le font, mais il leur est très difficile de suivre tous les enseignements (emploi du temps trop lourd, chevauchements de cours) et de faire face à la double charge de travail.

### Particularités de ces doubles licences

Parce que l'Histoire est par essence ouverte sur d'autres disciplines, elle se prête particulièrement bien au partenariat. La double licence favorise l'ouverture disciplinaire et, plus générale-

ment, culturelle. Les choix de master (Recherche ou Enseignement ou Professionnel) après la licence sont plus vastes et la maîtrise de deux disciplines facilite l'orientation vers de nombreux secteurs.

Elle augmente les chances d'insertion professionnelle en aidant les étudiants à mûrir un véritable projet personnel et en élargissant l'accès à différents types de concours.

Elle offre une préparation privilégiée à tous les concours qui comportent des épreuves de culture générale dotées d'un fort coefficient et des épreuves de langue vivante : les concours d'entrée dans les Instituts d'Etudes Politiques, dans les Écoles de Journalisme, dans les Écoles de bibliothécaires, de documentalistes ou d'archivistes, les concours administratifs. Elle permet aussi d'augmenter les chances de réussite aux concours de l'enseignement : CRPE (enseignement primaire), CAPES (enseignement secondaire), PLP2 (enseignement Lettres-Histoire-Géographie en lycée professionnel), Agrégation. Elle facilite l'accès à des postes à caractère particulier (par exemple, professeur d'histoire-géographie dans les classes dites 'européennes').

Dès la première année, les étudiants suivent un enseignement disciplinaire en langue vivante.

Dans la double licence, l'Histoire peut être combinée avec : Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Lettres, Philosophie.

Attention ! La réussite dans cette filière suppose engagement personnel et disponibilité. Une double licence demande un temps de travail de 40 à 50% supérieur à celui d'une licence monodisciplinaire. Une bonne capacité à organiser son temps et son travail est donc nécessaire pour réaliser, seul ou en groupe, les travaux écrits et oraux demandés.

Lors de la réunion de pré-rentrée des doubles licences, chaque étudiant recevra la maquette de formation pour son année, avec le détail des cours. Ce document est à conserver précieusement ! Pour la description du contenu des cours et des évaluations, il faut se reporter au livret de chaque discipline.

Voir le livret des doubles licences en ligne.

# EXPLICATION DES TYPES DE RÉSULTATS L2 LLCER ESPAGNOL

**AJAP : Ajourné mais Autorisé à Poursuivre**

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard, dans lequel vous avez validé au moins 20 ECTS et au moins une UE à note plancher. Vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante (L3), mais vous devez rattraper les matières dans lesquelles vous êtes ajourné.

Il est impossible de passer en 3eme année si la licence 1 n'est pas entièrement validée.

**NAP : Non Autorisé à Poursuivre**

Vous n'avez pas la moyenne générale et vous avez deux semestres de retard. Vous devez rattraper vos deux semestres de retard car le redoublement est possible, mais vous n'êtes pas autorisé à vous inscrire au semestre suivant.

**ADM : Admis**

Vous passez automatiquement en année supérieure, même si vous avez moins de 10 de moyenne à certains UE ou ECUE, car vous avez la moyenne globale par compensation.

# RÈGLES ET ORGANISATION DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES : RÉGIMES ET RÉSULTATS

---

## Conditions de scolarité et d'assiduité

Chaque étudiant doit obligatoirement procéder correctement à son inscription pédagogique dans sa formation (article 1 de l'arrêté du 30 juillet 2019).

Tout étudiant inscrit pédagogiquement dans une formation est tenu de respecter les conditions d'assiduité de cette formation, définies dans ses modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes spécifiques.

Les étudiants inscrits en Licence doivent respecter les engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre du contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

L'étudiant est tenu de justifier toute absence, par tous moyens, auprès de la scolarité de sa composante (article 2 de l'arrêté du 30 juillet 2019).

Le non-respect de ces conditions est défini dans les modalités de contrôle des connaissances spécifiques à la formation de l'étudiant.

## Mode d'évaluation

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites ou orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel (article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018).

Dans chaque UE, l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées par des évaluations : soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés, soit par un contrôle continu intégral (CCI).

## RÉGIME GÉNÉRAL

C'est le régime auquel sont astreints normalement les étudiants. A chaque semestre, l'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu, contrôle continu intégral et/ou par examen terminal. Il exige :

### I - L'assiduité obligatoire aux TD :

**A partir de 3 absences non justifiées aux séances TD d'un enseignement, l'étudiant se verra attribuer la note 0 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. En d'autres termes, 3 absences au TD = 0 au contrôle continu**

**II - Dans le cadre du contrôle continu ou contrôle continu intégral**, la réalisation d'un certain nombre d'exercices dans chaque UE et/ou ECUE : exposés, devoirs à la maison, devoirs sur table, etc. ;

*un dossier non rendu ou un exercice non fait dans ce contrôle continu entraînera automatiquement la note 0 à cet exercice*

**III - Dans le cadre de l'examen terminal**, la participation à l'épreuve organisée par le service des examens après la semaine 13.

*En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal ou de CCI, et ce quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'ECUE (ou l'UE) concerné(e) (noté-e DEF).*

Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation.

En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne,...), l'étudiant sera noté « ABJ » (note de 0/20) et non défaillant.

## RÉGIME DÉROGATOIRE

(pour les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants en situation de handicap, des artistes et des sportifs de haut niveau) (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations)

Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est accordé par le responsable pédagogique. L'étudiant doit en faire la demande, au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique. En particulier, les salariés devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité. Le contrat pédagogique stipulant les UE ou ECUE concernés par ce régime doit être établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique.

Les étudiants inscrits à ce régime passeront **l'examen terminal ou la dernière épreuve du contrôle continu (selon les modalités propres à chaque ECUE/UE).**

*En cas d'absence à cet examen (voir plus haut : III - régime général).*

**Les deux modes de contrôle pourront être combinés à l'intérieur d'une UE quand celle-ci comporte plusieurs ECUE.**

## DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Une UE ou un ECUE est définitivement acquis.e et capitalisable si sa moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Les UE et ECUE (dont la valeur en crédits est fixée) sont capitalisables sans limitation de durée (article 14 de l'arrêté du 30 juillet 2018), mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures : les règles de prise en compte d'UE et ECUE s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

**Dispositions particulières en cas de modifications dans l'organisation des enseignements : mesures transitoires pour les étudiants redoublant ou en reprise d'études**

Les modifications dans l'organisation des enseignements adoptées dans les conseils, doivent faire l'objet de règles de correspondance prenant en compte la situation la plus favorable pour l'étudiant. Elles sont inscrites dans le contrat pédagogique.

## CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS

Pour chaque période d'enseignement d'une UE, deux sessions (session initiale et de la seconde chance) d'examen sont organisées, hormis le cas échéant pour une UE ou ECUE correspondant à un stage ou à un projet pédagogiquement comparable (ex : projet tutoré, recherche bibliographique, recherche documentaire, enseignement spécifiquement méthodologique...). Une UE acquise ne peut pas être repassée.

Un étudiant ne peut prétendre à plus de deux sessions au cours d'une même année universitaire. En cas de contrôle continu intégral, la seconde chance est intégrée au calendrier de formation de l'étudiant.

Dans la mesure du possible, le délai minimal entre la date du dernier cours (CM, TD, TP...) inscrit dans la maquette de formation et le premier examen terminal du semestre en cours est de 7 jours francs. Cette semaine de révision doit être prévue dans le calendrier universitaire.

### **La première session ou session initiale**

Le mode du contrôle continu doit faire l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus (article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018) et doit être constitué de deux épreuves minimum par UE ou par ECUE constituant une UE. L'évaluation des connaissances se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu et/ou de contrôle terminal. Il est souhaitable que la session initiale comporte une part d'épreuves orales notamment en langues.

Lorsque le contrôle continu n'a pas lieu pendant les TD, la date de l'épreuve doit être annoncée au moins 15 jours avant sa programmation.

Dans le cas de la mise en place du contrôle continu intégral, il est à prévoir trois évaluations minimum par ECUE constituant une UE ou par UE si absence d'ECUE. Les types d'évaluations doivent être variés- en présentiel ou en ligne, des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Chacune de ces évaluations compte pour moins de 50% dans le calcul de la moyenne.

Les modalités de contrôle continu ou de contrôle continu intégral prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. (article 18 de l'arrêté du 30 juillet 2018).

#### **La deuxième session dite « session de seconde chance »**

La seconde chance, à une UE ou un ECUE, concerne les étudiants n'ayant pas validé cette UE ou cet ECUE à l'issue de la session initiale d'examens.

Un intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats et l'organisation de la seconde chance doit être respecté.

La seconde chance peut prendre la forme :

- d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;
- ou, en cas de contrôle continu intégral, être intégrée dans celui-ci.

Hors contrôle continu intégral (Cci), la seconde chance est organisée en juin ou juillet, à l'issue des semestres pairs. Il est souhaitable que cette seconde chance comporte des regroupements d'épreuves quand cela est possible et une part significative d'épreuves orales. Un intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats et le début de la seconde chance doit être respecté.

Pour la seconde chance, en cas de semestre non validé, l'étudiant choisit et doit s'inscrire auprès de sa scolarité dans les UE ou ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer la meilleure des deux notes obtenues (en session initiale ou seconde chance) pour le calcul définitif à l'issue de la seconde chance. Pour les étudiants qui ne se présentent pas aux épreuves de seconde chance auxquelles ils s'étaient engagés, la règle « absence aux examens terminaux » s'applique.

L'étudiant n'est pas autorisé, dans le but d'augmenter sa note, à se représenter en deuxième session/seconde chance à des UE ou ECUE validés lors de la session initiale.

En cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves d'examens ou de CCI concernant des UE ou ECUE auxquelles l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours et du contrat pédagogique, ou lorsque l'étudiant bénéficie d'un régime spécial d'études, des évaluations de substitution doivent être organisées. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service administratif organisant les examens ou les CCI de la formation dont il relève dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de l'affichage du calendrier de la session.

La consultation des copies d'examen n'a lieu qu'en présence des enseignants à des dates précises et après affichage des résultats.

## **COMPENSATION DES RESULTATS**

### **Modalités de compensation**

Une compensation semestrielle est organisée, pour chaque parcours-type, sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les diverses UE du semestre, pondérées par les coefficients de chaque UE alignés sur les crédits correspondant.

Un semestre est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et si tout ou partie des UE est supérieur ou égal à 7/20 (moyenne de l'UE). Les UE concernées par cette note seuil sont précisés dans les MCCC spécifiques de la formation.

Une compensation annuelle est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestres 1 et 2, semestres 3 et 4, semestres 5 et 6).

Un semestre validé par acquisition des UE ou par compensation (semestrielle ou annuelle), confère à l'étudiant 30 ECTS.

Sur le relevé de notes, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un semestre validé par compensation.

### **Modalités de délivrance du DEUG et de la licence**



Le DEUG est délivré aux étudiants qui en font la demande, sur la base de la validation par capitalisation ou compensation, de chacun des quatre premiers semestres du cursus, soit 120 premiers crédits ECTS de la licence. Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant ayant obtenu 180 ECTS sur la base de la validation par capitalisation ou par compensation, de chacun des six semestres du cursus.

### **Mentions de diplôme**

On distinguera la note prise en compte pour l'attribution de la mention (note de mention) de la règle de délivrance de la licence.

Pour un étudiant ayant obtenu sa licence, les mentions sont attribuées comme indiqué ci-dessous avec une note de mention (NM) calculée suivant la formule :

$NM = \text{Max} ((S1+S2+\dots+S6)/6 \text{ ou } (S5+S6)/2)$  en choisissant la formule la plus favorable à l'étudiant.

Si  $12 \leq NM < 14$  : mention Assez bien

Si  $14 \leq NM < 16$  : mention Bien

Si  $NM \geq 16$  : mention Très bien

La délivrance du diplôme de licence comme la validation des UE et des semestres sont prononcées après délibération du jury souverain conformément aux dispositions générales précédemment énoncées.

### **Conditions du redoublement**

L'étudiant bénéficie d'un nombre limité d'inscriptions par cycle. Il est autorisé à effectuer six inscriptions administratives au sein de la même mention de Licence. Des dérogations exceptionnelles pourront être envisagées par décision de jury au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle. L'autorisation de redoublement est conditionnée à l'assiduité de l'étudiant (sauf dérogation exceptionnelle).

**L'obtention de la Licence est obligatoire pour l'inscription en Master 1.** Le passage conditionnel entre la licence et le master 1 n'est donc pas autorisé. Cf. art. 5 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master :

« Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master
- soit de l'une des validations prévues aux articles L 613-3-4-5 du code de l'éducation. »

# RÈGLES DE PROGRESSION DES ÉTUDES ET D'OBTENTION DES DIPLÔMES DE LICENCE

---

Rappel : en fin de cursus, le diplôme est attribué si tous les semestres sont acquis (180 ECTS)

Règle de progression :

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé). Cependant ce passage peut être conditionné par une moyenne minimum ou un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé ; ce seuil doit être précisé dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques de la formation concernée. En cas de semestre en dette, il est recommandé de favoriser le semestre inférieur

## I. Réinscription en Licence 1 ou inscription en licence 2

2 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L2.

1 semestre acquis + 20 ECTS de l'autre semestre, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à s'inscrire en L2.

Aucun semestre acquis = NAP / Non autorisé à s'inscrire en L2, mais autorisé à se réinscrire en L1.

## II. Réinscription en licence 2 ou inscription en licence 3

4 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L3.

3 semestres acquis + 20 ECTS dans le semestre non acquis, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à s'inscrire en L3.

2 semestres acquis = NAP / Non autorisé à s'inscrire en L3, mais autorisé à se réinscrire en L2. N.B. La L1 doit être validée totalement pour une inscription en L3.

## III. Réinscription en licence 3 ou inscription en master 1

6 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en M1.

5 ou 4 semestres acquis = AJAP / Ajourné mais autorisé à se réinscrire en L3.

## RÈGLES DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE

Les étudiant.e.s n'ayant qu'un semestre de retard, dans lequel sont validés au moins 20 ECTS sont autorisé.e.s à s'inscrire dans l'année suivante, mais doivent rattraper les matières dans lesquelles ils/elles sont ajourné.e.s.

Ils/elles doivent en outre avoir validé dans le semestre de retard au moins une UE comportant une note plancher.

## AJAP

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard, dans lequel vous avez validé au moins 20 ECTS et au moins une UE à note plancher. Vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante, mais vous devez rattraper les matières dans lesquelles vous êtes ajourné.

Les notes plancher, fixées à 7/20 sont signalées dans le tableau récapitulatif des enseignements par un astérisque.

# TEXTES OFFICIELS RÉGISSANT LES ÉPREUVES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

---

Extraits du règlement des examens de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

L'inscription administrative et pédagogique à l'université, dans la formation concernée par les examens, est une condition impérative pour pouvoir se présenter aux épreuves.

Les textes peuvent être consultés en ligne sur le site de l'UFR>scolarité>examens

## **I - Le contrôle terminal, le contrôle continu et le contrôle continu intégral**

Ces types de contrôle peuvent être organisés sous différentes formes quel que soit le support (épreuves écrites, orales ou en ligne).

Les modalités de ces contrôles sont rendues consultables par les moyens appropriés.

### **I - 1 Le contrôle terminal**

- correspond à une évaluation de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci
- consiste en une épreuve qui est la même pour tous les étudiants d'un même parcours d'enseignement, relevant d'un même régime (FI, FA ou FC) et d'un même rythme d'études
- figure sur le calendrier des examens qui est communiqué aux étudiants
- est organisé en dehors des heures de cours annoncées dans les maquettes
- la consultation des copies doit être organisée dans un délai raisonnable après la communication des résultats du contrôle terminal. Les modalités de la consultation (dates, lieux...) doivent être affichées en même temps que les résultats.

### **I - 2 Le contrôle continu**

- correspond à une série d'évaluations qui s'effectuent au cours de la période d'enseignement et peut comprendre une épreuve finale (souvent assimilée à l'épreuve du contrôle terminal)
- peut être effectué sous forme d'interrogation écrite ou orale, compte rendu de TP/TD, devoir à remettre à l'enseignant, exposé, évaluation en ligne etc. selon la libre appréciation de l'enseignant responsable de la matière
- peut ne pas être annoncé
- peut ne concerner à chaque fois que quelques étudiants du cursus
- évalue généralement une partie de l'enseignement
- ne fait pas l'objet de convocation et n'est pas inscrit dans le calendrier des examens
- peut avoir lieu pendant les heures d'enseignement
- doit se dérouler tout au long du semestre
- doit faire l'objet d'au moins 2 notes
- les notes doivent être communiquées aux étudiants de manière à ce qu'ils puissent évaluer leur progression régulièrement, sachant que ces notes ne seront définitives qu'après délibération du jury
- la remise des copies et la consultation des copies s'effectuent régulièrement pour permettre aux étudiants d'évaluer leur progression en cas de contrôle continu et 8 jours avant les épreuves d'examens terminaux en cas de modes de contrôles combinés (contrôle continu et contrôle terminal).

### **I - 3 Le contrôle continu intégral (CCI)**

- doit intervenir à des moments pertinents pour l'orientation de l'étudiant et sa progression par rapport à ses projets personnel et professionnel
- doit donner lieu à des évaluations en nombre suffisants pour respecter le principe de "seconde chance"
- doit permettre d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences
- comporte des évaluations variées : en présentiel ou en ligne, des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel

- doit faire l'objet de 3 évaluations a minima, dont chacune compte pour moins de 50% dans le calcul de la moyenne
  - doit se dérouler tout au long du semestre, en répartissant les évaluations de manière équilibrée
  - doit comporter au moins une évaluation sous forme d'épreuve commune (même sujet pour tous - y compris statut dérogatoire)
  - suppose, dans la mesure du possible, un retour régulier vers l'étudiant : communication des résultats au fil du semestre, et remédiation (corrections, approfondissement des notions non acquises sous forme de soutien, tutorat, devoirs-maison, etc.)
  - Intègre le principe de la seconde chance grâce à l'évaluation régulière des connaissances et des compétences. Pour les étudiants bénéficiant du statut dérogatoire, des évaluations de substitution peuvent être mises en place si besoin.
- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences privilégient une évaluation continue qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation. (Article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018).

## **II - L'épreuve orale et l'épreuve écrite**

Ces types d'épreuves peuvent relever du contrôle continu, classique ou intégral, ou du contrôle terminal.

### **II -1 L'épreuve orale**

Les épreuves orales sont des contrôles individuels ou en groupe et, même si la période des contrôles oraux est commune, le sujet peut être différent pour chaque étudiant ou groupe d'étudiants.

L'examineur doit obligatoirement respecter le caractère public de cette épreuve. En aucun cas, un étudiant ne doit se trouver seul avec un enseignant dans une salle d'examen fermée. L'étudiant doit bénéficier, pour la préparation et la tenue de l'épreuve, de conditions matérielles satisfaisantes. Le temps de préparation (sauf retard du candidat) et la durée de l'épreuve doivent être respectés pour chaque candidat. Ils doivent être portés à la connaissance des candidats lors de l'affichage des horaires de passage.

### **II -2 - L'épreuve écrite**

Dans le cadre du contrôle continu, les formes d'épreuves écrites sont diverses (cf. 1.2). Leur modalité est précisée par l'enseignant responsable de la matière qui organise l'épreuve. Ces épreuves doivent être tenues dans le respect des principes d'équité des candidats.

L'épreuve écrite terminale fait l'objet d'une procédure qui est décrite en paragraphe 3. Si la même épreuve concerne, au même horaire et dans les mêmes salles, des étudiants relevant du régime général et des étudiants relevant du régime dérogatoire, cette procédure s'applique aux uns et aux autres.

Les épreuves écrites de contrôle terminal doivent être organisées de manière à garantir l'anonymat des copies. Cet anonymat doit être respecté jusqu'au-delà de la correction. Les copies, intercalaires et brouillons sont fournis par l'Université.

## **III - L'organisation des contrôles terminaux**

### **III -1 La préparation des examens**

Convocation

Le calendrier des épreuves terminales de première et de deuxième sessions tient lieu de convocation. Il est communiqué par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet et/ou par voie électronique, au moins quinze jours avant le début des épreuves. La convocation comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve. En tout état de cause une convocation individuelle doit être envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité.

La liste des documents ainsi que la nature des instruments de calcul autorisés doivent être indiquées sur le calendrier des épreuves.

En l'absence de toute indication, aucun document ou matériel ne sera autorisé.

### **III -2 Le déroulement des épreuves**

Les dispositions décrites ci-dessous concernent les épreuves écrites, qu'elles relèvent du régime général ou du régime dérogatoire (modalités pédagogiques spéciales).

- Déroulement des épreuves orales

Ce type d'épreuves peut relever du contrôle continu ou du contrôle terminal.

Les épreuves orales sont, des contrôles individuels ou en groupe et, même si la période des contrôles oraux est commune, le sujet peut être différent pour chaque étudiant ou groupe d'étudiants.

Le candidat signe la liste d'émargement au moment de son épreuve orale après présentation de la carte d'étudiant.

- Déroulement des épreuves écrites

Ce type d'épreuves peut concerner du contrôle continu ou du contrôle terminal.

Les épreuves écrites de contrôle terminal doivent être organisées de manière à garantir l'anonymat des copies. Cet anonymat doit être respecté jusqu'au-delà de la correction.

Les dispositions décrites ci-dessous concernent les épreuves écrites de contrôle terminal.

### **III - 2.1 L'accès aux salles d'examen**

Les étudiants ne conservent avec eux que le matériel autorisé pour l'épreuve. Les vêtements d'extérieur, sacs, porte-documents, cartables, doivent être déposés à l'entrée dans la salle. Il en est de même des téléphones portables (ou de tout autre dispositif de stockage d'émission ou de réception d'informations) qui doivent être éteints.

L'identité de l'étudiant qui compose est vérifiée par la présentation de la carte d'étudiant ou, à défaut, d'une pièce avec photographie justifiant son identité.

L'étudiant doit se présenter avant le début de l'épreuve (ouverture des enveloppes contenant le sujet). En cas de grève des transports ou d'intempéries, les surveillants ont la possibilité de retarder l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Le délai d'acceptation d'un étudiant retardataire pour une épreuve d'examen est de 1/3 de la durée de l'épreuve avec un maximum de 1 heure. A l'inverse, nul ne peut sortir de la salle d'examen avant ce délai. Un retard ne donne pas lieu à une compensation de durée de l'épreuve.

Exceptionnellement et passé le délai de tolérance, les candidats qui sont autorisés à quitter momentanément la salle d'examen pendant l'épreuve devront remettre, avant de sortir, leur copie au surveillant qui la leur rendra à leur retour. Les étudiants ne sont autorisés à quitter provisoirement la salle qu'un à la fois. Le surveillant notera sur le procès-verbal, l'heure de sortie et l'heure de retour du candidat.

### **III - 2.2 La tenue de l'épreuve**

- Les principes

· Les étudiants doivent obligatoirement composer à la place qui leur a été éventuellement assignée. En outre, les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

· Toute épreuve écrite terminale doit se dérouler selon le principe de l'anonymat. Les copies doivent prévoir le dispositif le garantissant.

· Les étudiants doivent respecter les règles de déroulement de l'épreuve. Les étudiants présentant un handicap peuvent bénéficier d'aménagements particuliers après avis du médecin du SUMPPS et décision du Président : temps majoré, utilisation de matériels appropriés, surveillance-secrétariat. L'accessibilité des locaux doit leur être assurée.

- Le déroulement

· Les étudiants se rendent à la place qui leur est assignée et signent la liste d'émargement en début d'épreuve.

· Seuls sont admis à pénétrer dans la salle et à composer, les étudiants inscrits à l'épreuve dans le mode de contrôle correspondant. Si un étudiant affirme devoir composer et ne figure pas sur les listes d'émargement, il compose sous réserve de vérification ; son nom est ajouté à la liste d'émargement.

· L'enseignant responsable de l'épreuve doit être présent sur les lieux de l'examen et participer à la surveillance, sauf impossibilité absolue, auquel cas un remplaçant est désigné parmi l'équipe pédagogique.

- La surveillance doit être assurée sans aucune interruption pendant toute la durée de l'épreuve.
- Dès que tous les étudiants présents ont rejoint leur place, l'enseignant responsable de la matière rappelle le règlement de l'épreuve, puis les sujets sont distribués. Si la nature du sujet ou de l'épreuve nécessite un complément d'information orale, celui-ci est donné préférentiellement en début d'épreuve.
- L'enseignant responsable de la matière (ou le surveillant) indique alors l'heure de début précise le temps de composition et l'heure de fin d'épreuve. Ces informations sont écrites au tableau.
- Les candidats ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition : documents éventuels, copies, intercalaires et brouillons fournis par l'Université. Aucun signe distinctif permettant d'identifier le candidat ne doit être apposé sur les copies.
- Le surveillant s'assure de l'identité et du placement des candidats, du respect de l'usage du matériel autorisé, du bon déroulement de l'épreuve et effectue toutes vérifications qu'il juge utiles.
- A l'issue du temps de composition et dans le respect du temps minimum de présence imposé dans la salle d'examen, les candidats doivent remettre leur copie en s'assurant qu'elle est bien rendue anonymée et signer la liste d'émargement avant de quitter la salle. Le candidat indique sur sa copie le nombre d'intercalaires contenus dans ce document. Il doit remettre une copie et une seule, même blanche. En cas d'utilisation d'intercalaires, le numéro d'anonymat devra être reporté sur chacun d'entre eux. Les copies et intercalaires, avant, durant et après l'examen, ainsi que les copies, brouillons et intercalaires vierges sont et restent la propriété de l'Université.
- Les incidents et fraudes
  - En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats.
  - Il se fait remettre par l'étudiant les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.
  - Il dresse le procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.
  - Il rédige un rapport circonstancié à l'attention de directeur de composante qui le transmet au Président de l'Université pour saisine de la section disciplinaire.
  - La copie est cependant corrigée dans les conditions normales.
  - En cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de l'étudiant fautif peut être prononcée par l'autorité responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux de l'établissement.

**Les étudiants soupçonnés de fraude, de tentative de fraude ou de trouble à l'ordre public relèvent de la section disciplinaire de l'université.**

### III - 3.3 La délibération du jury

Le jury se réunit à l'issue de chaque session et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Lorsqu'une compensation entre les deux semestres d'une même année universitaire est prévue, le jury examine également l'ensemble de l'année.

Le jury est souverain et seul habilité à procéder à des modifications de notes.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel, à l'exclusion d'erreur matérielle.

### III - 3.4 L'affichage des résultats

Le délai de communication des résultats est au maximum de **trois jours ouvrables** après la délibération. Une attestation de réussite doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande auprès de l'administration de la composante. Le diplôme définitif sera délivré dans un délai maximum de six mois après la délibération.

Les étudiants ont droit à avoir communication de leurs notes sous forme d'un **relevé de notes individuel** ou par consultation sur internet (ou par affichage mais de façon anonyme). Sur leur demande, les étudiants ont droit également à la consultation de leurs copies dans un délai raisonnable (quinze jours à trois semaines) ainsi qu'à un entretien avec le président ou l'un des membres du jury. Un calendrier de consultation des copies peut être proposé. Les procès-verbaux de jurys doivent mentionner le nom et le prénom de chaque membre du jury ainsi que leurs signatures.



# SERVICES DE L'UPEC À CONNAITRE

## LES BIBLIOTHEQUES

Il existe des bibliothèques universitaires sur les sites de : Campus Centre, Mail des Mèches, Sénart, Médecine et Droit. Pour une liste plus exhaustive des différentes bibliothèques à votre disposition ou tout autre renseignements en lien avec le fonctionnement de la bibliothèque universitaire : [www.upec.fr](http://www.upec.fr) > bibliothèques

Les bibliothèques offrent des documents imprimés et électroniques pour accompagner vos études et vos recherches menées à l'UPEC. Les collections des bibliothèques (livres et revues) sont très majoritairement en accès libre dans les salles de lecture.

Les ressources électroniques sont accessibles :

- sur place, à partir des ordinateurs de l'université ou sur votre ordinateur portable en connexion wifi (réservée aux étudiants et personnels de l'UPEC)
- en grande majorité à distance, 7j/7 et 24 h/24, via le site Internet.

En savoir plus : [www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr) > bibliothèques

## LE SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SCUIO-BAIP)

Le SCUIO-BAIP informe et aide l'étudiant pour son orientation tout au long de son cursus universitaire : du premier au troisième cycle, et prépare son entrée sur le marché du travail. Le service met à la disposition des étudiants avec l'aide des documentalistes un fonds documentaire sur les secteurs professionnels, les formations à l'échelle nationale et des ordinateurs en libre service pour consulter les différents sites web des établissements de l'Enseignement supérieur. Il aide à construire son projet professionnel avec l'aide de conseillers d'orientation psychologues (élaboration du curriculum vitae, rédaction de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche).

Contact :

Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant,

Site du Mail des Mèches Rue Poète et Sellier

94000 Créteil Métro : Créteil-Université (ligne 8)

[scuio-baip@u-pec.fr](mailto:scuio-baip@u-pec.fr), 01 41 78 47 96

En savoir plus : [www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr) > Etudiant > Orientation

## LE SERVICE VIE DE CAMPUS

Niveau Dalle, bâtiment i2

Le Service Vie de Campus de l'UPEC regroupe dans un même espace les différents services liés à la vie universitaire. Il a pour mission de simplifier les démarches administratives autour de la rentrée universitaire et de faciliter durant toute l'année l'accès à la vie culturelle et associative.

Les différentes antennes :

- Culture

> 01 45 17 70 65, [culture@u-pec.fr](mailto:culture@u-pec.fr)

- Vie associative et engagement

> 01 45 17 65 21, [association@u-pec.fr](mailto:association@u-pec.fr)

- Emplois étudiants

> 01 45 17 65 20, [jobcampus@u-pec.fr](mailto:jobcampus@u-pec.fr)

- Logement

> 01 45 17 70 64, [logement@u-pec.fr](mailto:logement@u-pec.fr)

- Bourses et aides

> 01 45 17 11 51, [social@u-pec.fr](mailto:social@u-pec.fr)

- Permanence juridique

> [permanencejuridique@u-pec.fr](mailto:permanencejuridique@u-pec.fr)

En savoir plus : [www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr) > vie-de-campus

## **DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES**

- Accompagnement des étudiants étrangers hors programme  
> +33 (0)182 69 48 56, [international@u-pec.fr](mailto:international@u-pec.fr)
- Accompagnement logement des étudiants étrangers en programmes d'échanges  
> +33 (0)182 69 48 56, [relint@u-pec.fr](mailto:relint@u-pec.fr)

## **MÉDECINE PRÉVENTIVE**

Ce service est à votre disposition pour répondre à vos attentes en matière d'information, conseil, handicap, examen médical, entretien psychologique.

Des médecins assurent la visite médicale obligatoire en 1er cycle.

Ils peuvent vous délivrer des certificats médicaux : aménagement du temps d'épreuve, prêt d'honneur, travail, stage, sports.

Vous pouvez également demander un rendez-vous pour une consultation gratuite avec un médecin pour des ennuis de santé ou autres

## **Contact**

Site Campus centre – niveau parking - La maison de la Santé  
[ssu@u-pec.fr](mailto:ssu@u-pec.fr), 01 45 17 15 15

Accompagnement des étudiants en situation de handicap  
> 01 45 17 13 83, [handicap@u-pec.fr](mailto:handicap@u-pec.fr)

Cellule d'écoute stop-violences contre le harcèlement et les violences sexistes, sexuelles, homophobes, transphobes, racistes et antisémites.

> [stop-violences@u-pec.fr](mailto:stop-violences@u-pec.fr)

## **LES SALLES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE**

Les étudiants ont accès à des salles informatiques en libre-service sur présentation de leur carte d'étudiant :

### **Site Campus Centre**

**Bâtiment T** - 3ème étage - salles 304, 305, 306, 307, 308

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45
- Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 65 16

**Bâtiment P4** - niveau dalle - salles 38, 42, 44, 47, 51

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45
- Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 18 57

## **CAMPUS MAIL DES MECHEs**

**Bâtiment de Sciences économiques et de gestion** - 2ème étage - salles 204 et 205

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h45
- Fermeture le samedi

Tél : 01 41 78 46 29

## **Site de l'IUT Sénart**

**Bâtiment FU1 (rez-de-chaussée)** : porte 005

Du lundi au vendredi (pour l'ensemble du site) : 13h – 18h

## VOCABULAIRE EN USAGE

**AGREGATION** : Concours de recrutement de l'enseignement secondaire, se prépare à Bac + 4 (après le master 1 ou la maîtrise, sous réserve d'obtention du master 2 au moment de l'admissibilité) ou Bac + 5 (après l'obtention d'un M2 ou pour les titulaires du CAPES).

**CAPES** : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré : Concours de recrutement des Professeurs certifiés. Se prépare à bac +3, au cours d'un master MEEF (voir à Master) : épreuves d'admissibilité et d'admission à la fin du M1 et titularisation à la fin du M2, sous réserve de l'obtention du master complet.

**CAPLP** : Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel

**CRPE** : Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles.

**CM** : Cours magistral : cours sous forme de conférence, dispensé devant un public important, parfois en amphithéâtre.

**DEUG** : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (diplôme intermédiaire délivré à l'issue du semestre 4), délivré sur demande.

**DST** : « Devoir sur table ». Exercice écrit du contrôle des connaissances effectué sous le contrôle d'un enseignant ou d'un surveillant (par opposition au 'devoir maison').

**ECTS** : European Credit Transfer System : crédit d'enseignement pour la mobilité européenne. Les ECTS expriment, sous la forme d'une valeur numérique, la quantité de travail que requiert chaque unité de cours (UE ou ECUE). Une année d'enseignement supérieur est fixée à 60 crédits = 30 crédits par semestre d'études. Une licence correspond donc à 180 ECTS.

**ECUE** : Élément constitutif d'une unité d'enseignement (UE) = matière.

**FSDIE** : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes. L'Université a la possibilité de rémunérer des étudiants pour des tâches administratives. Se renseigner auprès du service Stages-Emplois (Vie et culture de l'étudiant).

**INSPÉ** : Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation, qui remplacent les ESPE et les IUFM dans chaque académie et participent à la gestion pédagogique et administrative des masters MEEF (stages, notamment).

**LAS** : Licences options Santé ou Licences Accès Santé

**Master** : correspond à 4 semestres d'études (2 ans) et à 120 crédits européens. Le master fait suite à la licence.

**Masters MEEF** : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation. Ces masters préparent aux concours de l'enseignement primaire et secondaire, en LCE, Lettres, Histoire-Géographie à la Faculté des LLSH.

**Options « Faculté »** : options proposées dans les domaines arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales par les dix départements de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines. Les descriptifs des cours sont disponibles et rassemblés dans le « livret des options Faculté » sur le site Internet de la Faculté : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>

**Options T (= Transversales, désormais options d'ouverture)** : ces options sont proposées par l'ensemble des Facultés de l'UPEC et consultables dans le livret spécifique appelé « Catalogue des options d'ouverture » disponible sur papier et en ligne sur le site de l'UPEC : <http://www.u-pec.fr/>

**Parcours** : Ensemble cohérent d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. Une mention ou spécialité de licence peut comprendre plusieurs parcours. Ils peuvent être à vocation générale, appliquée ou professionnelle.

**TD Travaux dirigés** : cours par petit groupe, pendant lequel la participation active des étudiants est requise.

Thèse de doctorat : Se prépare en 3 ou 4 ans après le master 2 recherche. L'inscription « en thèse » est soumise à l'approbation du Professeur qui accepte de la diriger. La thèse est nécessaire pour postuler à un poste de Maître de Conférences dans une université.

**UE** : Unité d'enseignement homogène comportant éventuellement plusieurs ECUE.

**UFR** : Unité de Formation et de Recherche. Dénomination officielle de ce qu'on appelle couramment Faculté.

**VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience - permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valoir ses expériences personnelles et/ou professionnelles. En savoir plus : [fc-vae@u-pec.fr](mailto:fc-vae@u-pec.fr)

**VAP** : Validation des Acquis Professionnels - permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir des expériences professionnelles dans le but de reprendre des études et candidater à une formation. En savoir plus : [fc-vae@u-pec.fr](mailto:fc-vae@u-pec.fr)

# SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Les accords passés entre l'UPEC et de nombreuses universités dans le monde vous permettent de faire des séjours d'études à l'étranger (consultez sur le site web de l'UPEC la liste des accords à l'étranger dans la rubrique Etudiant > Partir en programmes d'échanges). Etudiant inscrit à l'UPEC, vous bénéficiez le plus souvent de l'exonération des frais d'inscription dans l'université d'accueil et, si vous êtes boursier, vous continuez à recevoir votre bourse du CROUS. Les études réalisées dans l'établissement d'accueil sont prises en compte pour l'obtention du diplôme de l'UPEC selon les modalités définies avec le responsable pédagogique de votre département.

La sélection se fait l'année précédant le séjour ; prévoyez votre candidature un an à l'avance.

## Les accords internationaux

### EUROPE

Programme Erasmus +

La durée des séjours est d'un semestre (parfois 2) pendant lequel vous devez obtenir 30 crédits comme à l'UPEC. Il est possible de candidater à des aides à la mobilité.

Attention aux délais de constitution des dossiers !

La Faculté LLSH a signé des accords Erasmus avec 86 universités de 23 pays.

Le programme comprend aussi des aides pour des stages dans des entreprises européennes.

### ETATS-UNIS

Programme MICEFA

Programme de mobilité MICEFA (Mission interuniversitaire de Coordination des Echanges Franco-américains). Vous êtes admis à suivre des enseignements dans de nombreux campus pour un semestre ou une année universitaire ; quelques exemples : New York, Californie, Porto Rico etc.

Attention : il est impératif de candidater un an à l'avance !

Niveau d'anglais requis obligatoirement : connaissance attestée par le test TOEFL (213 points soit 80 points IBT qui doivent figurer dans le dossier de candidature).

- Un accord spécifique existe aussi avec une université du Colorado : UCSC

### CANADA

- Programme CREPUQ

La Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ) a signé avec plus de 120 établissements français d'enseignement supérieur dont l'UPEC une convention permettant l'échange d'étudiants pour 2 semestres maximum dans tous les établissements d'enseignement supérieur au Québec.

Attention : il est impératif de candidater un an à l'avance !

- Un accord spécifique existe aussi avec l'université anglophone de York (Ontario).

### AUTRES DESTINATIONS

Départs possibles dans le cadre d'accords spécifiques appelés AIU : « accord interuniversitaire »

- Amérique Latine : Mexique (Guadalajara, Puebla), Brésil, Argentine.

- Asie : Japon (Chiba, Yokohama)

### ASSISTANAT

Des postes d'assistants de français dans le secondaire sont à pourvoir chaque année dans de nombreux pays anglophones, germanophones et hispanophones. Ils sont accessibles aux étudiants de toutes les disciplines. Le programme dure une année académique ; une rémunération est prévue et il est possible de valider un certain nombre d'ECTS au retour après un accord avec le coordinateur pédagogique RI du département d'origine.

En savoir plus : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

### LES PREMIERES DEMARCHES

1- Consulter le site web de l'UPEC rubrique Etudiant > Partir à l'étranger

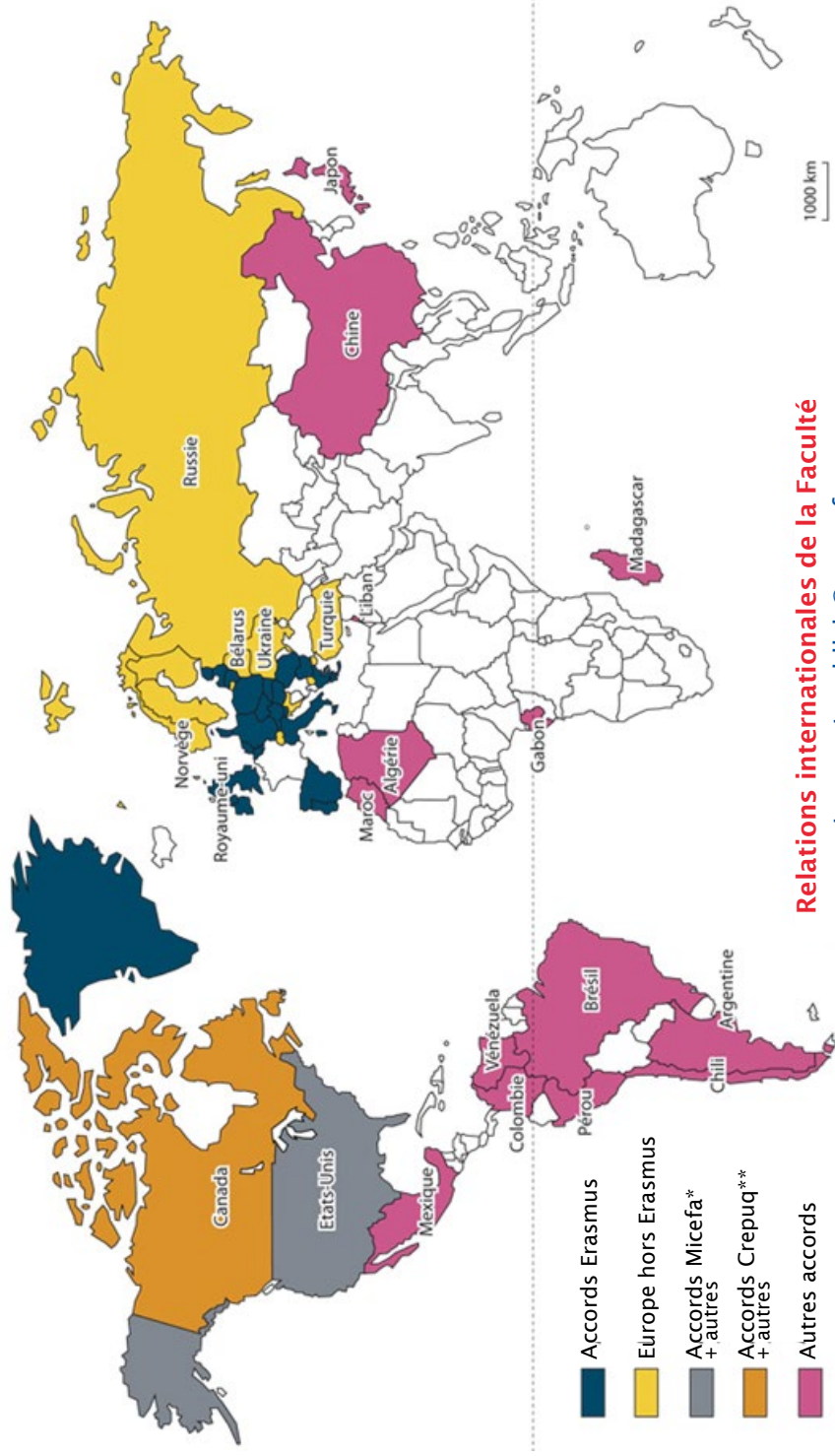
2- Contacter le coordinateur pédagogique de son département

> <http://lettres-sh.u-pec.fr/international/>

3- Contacter le relais des relations internationales de la Faculté ([international-llsh@u-pec.fr](mailto:international-llsh@u-pec.fr))

# MOBILITÉ INTERNATIONALE

Localisation des partenaires de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines dans le monde



Relations internationales de la Faculté

[international-llsh@u-pec.fr](mailto:international-llsh@u-pec.fr)

[www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr) > étudiants étrangers

\*mission interuniversitaire de coordination des échanges franco-américains  
\*\*conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

# Dans quelle salle a lieu mon cours ?

➔ <https://ade.u-pec.fr>

1



Je me connecte  
utilisateur : LLSH\_web  
pas de mot de passe

2



Je sélectionne le bon dossier  
en cliquant sur les flèches  
groupe > UFR lettres CC  
> Enseignements 1er semestre

3



Je vérifie le jour et la semaine  
En sélectionnant votre jour  
dans l'agenda

ade





### **Secrétariat LLCER Espagnol**

Campus centre, bâtiment i, 1ère étage, couloir I2, bureau 114

**01 45 17 11 82**

**sec.langues-llsh@u-pec.fr**

### **Université Paris-Est Créteil**

61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex  
Métro 8 : Créteil Université

**<http://llsh.u-pec.fr>**

